
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mardi 6 novembre 2007, à 20 h 45

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. David Metzger, Richard North, M^{mes} Mary Pallante et Marie-France Spielmann.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 18 octobre 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 novembre et mercredi 7 novembre 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion du 6 novembre 2007 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Laetitia Guinand, MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Enfants mendiants: réagissons à l'inacceptable» (M-723)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que, depuis quelques jours, nous assistons au développement d'un nouveau type de mendicité;
- que de très jeunes enfants entre 6 et 10 ans mendient seuls dans les lieux publics, et notamment aux alentours de la place Cornavin;
- que ce genre de mendicité est inacceptable au regard de la protection des enfants;
- que nous assistons, désarmés, à cette pratique de traite et d'exploitation des enfants;
- qu'en ne réagissant pas nous devenons complices de telles pratiques;
- que la Convention relative aux droits de l'enfant conclue à New York le 20 novembre 1989, ratifiée par la Suisse le 24 février 1997 et entrée en vigueur le 26 mars 1997 prévoit, à l'article 3, chiffre 2, que: «Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées»;

¹ Annoncée et motion d'ordre, 2220.

Motion: enfants mendians

- que l'article 36 de cette convention dispose également que: «Les Etats parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciable»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- prendre des mesures immédiates pour venir en aide à ces enfants en prévoyant des mesures de protection et, si nécessaire, de répression envers leurs parents;
- prendre langue, dans les plus brefs délais, avec le Conseil d'Etat afin de mettre en œuvre conjointement les moyens d'action pour lutter contre l'exploitation des enfants.

Le président. Avant que je ne passe la parole aux motionnaires, le maire souhaite faire une déclaration préliminaire au sujet de la motion M-723.

M. Patrice Mugny, maire. Mesdames et Messieurs, le débat sur la mendicité est important. Le Conseil administratif n'est pas inquiet, mais il aimerait éviter une discussion partant dans tous les sens. Dans la situation actuelle, nous ne répondrions que de façon incomplète aux questions qui ne manqueraient pas d'être posées; en effet, nous ne pourrions véritablement entrer en matière sur cette question que très prochainement, et non pas immédiatement.

Nous vous proposons donc, si vous êtes d'accord, de renvoyer tout de suite cette motion en commission. Pierre Maudet, en charge des questions d'ordre public, Manuel Tornare, en charge du social, et moi-même en ma qualité de maire, nous sommes prêts à venir rapidement devant la commission de votre choix pour discuter avec vous et vous expliquer ce que nous entendons faire. Mais notre débat de ce soir est public, le sujet est extrêmement délicat et nous risquerions vite de tenir des propos malheureux, d'autant plus que nous sommes liés par nos engagements envers le Conseil d'Etat, notre partenaire principal dans cette affaire. La prudence s'impose en matière de mesures à prendre sur la mendicité, car elles doivent pouvoir être appliquées avant d'être annoncées.

Nous trouverions donc dommage de créer une sorte de décalage en menant un débat là-dessus maintenant, trop hâtivement et sans pouvoir corriger nos dires en cas d'erreur. C'est pourquoi nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, de renvoyer la motion M-723 à la commission de votre choix – par exemple, la commission sociale et de la jeunesse – où nous viendrons rapidement vous donner certaines explications. Nous pourrions ainsi avancer sereinement dans le traitement de ce problème très délicat, et il me semble que tout le monde aurait à y gagner.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Pour la bonne forme, nous étudierons quand même la motion M-723 selon les modalités prévues par le règlement du Conseil municipal. Je donne la parole aux motionnaires.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, Monsieur le maire, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, le souci du groupe libéral, lorsqu'il a rédigé la motion M-723, c'était les enfants mendiants. Contrairement à ce que certains semblent penser, les libéraux ne sont pas là pour dénoncer des situations en tenant des discours incontrôlables. Monsieur le maire, vous nous dites que vous avez à nous proposer des solutions rapides pour améliorer le sort de ces enfants; j'en prends acte, et je suis prête à renvoyer tout de suite cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, avec la promesse de votre part que vous viendrez très rapidement nous en faire part. Car c'est bien ce point-là qui nous intéresse.

Préconsultation

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le problème soulevé par nos collègues libéraux est important. L'exploitation d'enfants à des fins pécuniaires est méprisante et intolérable. Ce problème connaît aujourd'hui un regain d'actualité, du fait de l'ouverture de nos frontières et d'une décision du chef du Département cantonal des institutions – décision discutable et discutée au sein du Grand Conseil. Les troubles de l'ordre public doivent être corrigés par les autorités dont c'est la compétence juridique.

Si notre groupe peut envisager de soutenir la motion M-723, il demande toutefois que leurs auteurs en retirent les termes «... et, si nécessaire, de répression envers leurs parents» contenus dans la première invite. On ne saurait aider et réprimer à la fois – sans compétence en la matière, d'ailleurs.

Le groupe de l'Union démocratique du centre saisit l'occasion de cette motion pour rappeler que notre collègue Roland Crot avait déjà présenté une motion analogue, la motion M-566, visant à réduire la nuisance qu'est la mendicité, mais l'Alternative, avec l'appui du Parti démocrate-chrétien, l'avait refusée. La volonté politicienne est une chose, la réalité en est une autre! A ne pas résoudre les problèmes, non seulement on les laisse perdurer, mais ils s'amplifient au point de devenir insupportables et ingérables. Nous soutiendrons donc cette motion, pour autant que leurs auteurs l'amendent dans le sens que je viens d'indiquer.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés par 50 oui contre 12 non (1 abstention).

4. Motion du 6 novembre 2007 de M^{mes} Vera Figurek, Florence Kraft-Babel, Laetitia Guinand, Salika Wenger, Anne Carron-Cescato, Véronique Paris, Maria Pérez, MM. Thierry Piguet, Jacques Hämmerli et Jean-Charles Lathion: «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain» (M-724)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que depuis plusieurs mois la commission des arts et de la culture demande des explications sur BAC+3 (Bâtiment d'art contemporain) sans recevoir de réponses satisfaisantes;
- que, lors d'une réunion du 3 juillet, le magistrat a renoncé à BAC+3 sans concertation avec les acteurs culturels concernés;
- que cette décision crée une instabilité notable dans le fonctionnement des institutions censées intégrer cette structure;
- que deux et peut-être trois de ces institutions refusent la fusion au sein d'une seule entité, voulant ainsi garder la spécificité artistique qui est la leur;
- que les nouvelles décisions pourraient avoir un impact sur le budget qu'il est difficile de chiffrer sans de plus amples explications;
- que les collaborateurs n'ont pas encore une vision exacte de leur statut professionnel au sein de BAC;
- que les travaux concernant l'enveloppe thermique ne sont pas encore planifiés;
- que, après l'audition de représentants du Centre de la photographie, Genève et du Centre d'édition contemporaine, la situation du BAC paraît pour le moins opaque à la commission,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- suspendre toute décision impliquant la fusion du Centre d'art contemporain, du Centre de la photographie, Genève, du Centre d'édition contemporaine et du Centre pour l'image contemporaine;
- effectuer un bilan clair de la situation et à en faire part à la commission des arts et de la culture;
- réenvisager sérieusement la création d'une structure fédérative en accord avec les intéressés.

¹ Annoncée et motion d'ordre, 2222.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, pendant la séance de 17 h, lorsque nous débattions de l'urgence de la motion M-724, je vous ai décrit son contexte. La semaine dernière, la commission des arts et de la culture a entendu les représentants du Centre d'édition contemporaine et du Centre de la photographie Genève (CPG); or les deux auditions nous ont causé exactement les mêmes inquiétudes. Au départ, ces deux institutions avaient largement pris part au projet BAC (Bâtiment d'art contemporain), y consacrant de nombreuses heures de travail et de réunions. Mais ledit projet, alors qu'il était sur le point d'aboutir, a finalement été complètement anéanti par la volonté du magistrat, sans concertation des milieux culturels concernés.

L'avantage du BAC était non seulement que les institutions participantes bénéficiaient d'un espace d'exposition, mais également qu'un public varié s'y rendait – ce qui n'est pas négligeable. Nous ne connaissons pas tous les détails de ce dossier, étant donné que nous n'avons pas pu poursuivre notre travail à ce sujet.

L'objectif de la motion M-724, qui émane de la commission des arts et de la culture ainsi que de quelques-uns et de quelques-unes d'entre nous, était de dire que nous voulions rencontrer les services du magistrat Mugny pour qu'ils nous fournissent certaines précisions. Nous avons bien reçu quelques réponses concernant BAC, anciennement appelé BAC+3, lors de nos discussions sur le projet de budget 2008 – c'est-à-dire au cours de quatre ou cinq séances de commission – mais elles n'éclairaient pas du tout l'avenir de ce projet. En réalité, on ne peut plus parler de BAC+3, puisque les institutions désignées par cette appellation ont dû se retirer. D'après ce que nous savons par les deux que nous avons auditionnées et par les services municipaux, cela n'est pas dû à des mésententes, mais bel et bien à un changement de donne au niveau du projet artistique initial.

On ne peut pas demander à ces institutions de fusionner – le mot a été prononcé, et c'est surtout cela qui nous a toutes et tous choqués. En effet, nous estimons que l'on ne peut imposer à des groupements s'occupant de projets culturels tout à fait différents de fusionner dans un espace commun, même si celui-ci est consacré à l'art contemporain en général. Je m'explique. A notre sens, ce qui a trait au cinéma, à la photographie et à l'art contemporain ne peut pas être mélangé indifféremment sous prétexte qu'il s'agit chaque fois d'art contemporain.

Il nous faut donc un réel projet réunissant toutes les institutions concernées sans les contraindre à fusionner. Nous voulons que le projet BAC renaisse. Les personnes que nous avons auditionnées nous ont assuré que ces institutions étaient prêtes à s'investir dans la mesure du possible – c'est-à-dire dans la mesure où l'on ne porte pas préjudice à leur travail – dans la réalisation de ce projet. Nous verrions donc d'un très bon œil que le maire et ses services nous donnent des éclaircissements quant à l'avenir de BAC.

Est-il encore possible d'envisager un projet qui fédère les institutions sans les obliger à fusionner? Je le répète, c'est surtout à cause de cet aspect-là du problème que nous sommes très inquiets – et les acteurs culturels le sont encore plus. A travers l'amalgame des organismes abrités par BAC, en filigrane, on veut nous faire adhérer à l'idée que l'art contemporain peut accueillir tout et n'importe quoi: cinéma, photo... comme si ces médias étaient interchangeables! Mais tel n'est pas le cas, les acteurs culturels que nous avons rencontrés nous l'ont assez dit et nous en sommes profondément convaincus.

J'ajoute que la commission des arts et de la culture n'a pas pu auditionner les représentants du Musée d'art moderne et contemporain (Mamco), du Centre d'art contemporain et du Centre pour l'image contemporaine – ce dernier relevant d'une problématique encore différente, puisqu'il est géré par une fondation.

Le magistrat nous avait vanté les mérites de BAC, les institutions y avaient cru et nous estimons qu'il serait bien dommage de faire mourir de manière unilatérale ce projet pourtant bien parti, sans réellement se concerter avec les acteurs culturels ni leur donner les moyens d'y adhérer. Je rappelle que certaines des institutions invitées à s'installer sur place ont dû quitter leurs locaux et qu'elles se retrouvent à présent dans l'impasse, puisqu'on ne leur propose pas de véritable solution. Tout cela nous inquiète énormément, je crois que les partis représentés à la commission des arts et de la culture l'ont assez dit – nous avons d'ailleurs pu constater tout à l'heure qu'il y avait unanimité sur ce point.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous invite à renvoyer rapidement la motion M-724 à la commission des arts et de la culture, car je vous rappelle que le magistrat devra se prononcer sur le projet BAC d'ici à la fin du mois de novembre. Il serait fort regrettable que les acteurs culturels concernés ne soient pas entendus auparavant et que nous ne soyons pas informés de l'évolution du dossier en commission et en séance plénière.

Le président. Avant d'ouvrir le tour de préconsultation, je salue à la tribune du public une figure emblématique de Genève: M. Dominique Louis, chef du protocole adjoint de la République et canton de Genève. (*Applaudissements.*)

Préconsultation

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Le groupe des Verts soutiendra la motion M-724 pour la raison suivante. Comme l'a dit ma préopinante, la commission des arts et de la culture a auditionné les représentants du CPG et du Centre d'édition contemporaine, qui ont tenu des propos relativement alarmants au sujet du projet BAC. Il nous semble donc important de pouvoir auditionner aussi le magistrat,

afin de savoir exactement ce qui s'est passé et de connaître sa version des faits, ainsi que les autres partenaires du projet, dont certains ont été mis en cause en raison de leur façon d'appréhender le travail en commun dans le cadre de sa réalisation. Nous devons procéder à ces auditions pour y voir plus clair – je ne sais pas si le magistrat Mugny lui-même y voit clair mais, en ce qui nous concerne, toute cette affaire reste assez obscure.

Après les auditions des représentants du CPG et du Centre d'édition contemporaine, nous avons l'impression aujourd'hui que le projet BAC est remis en question – mais il est possible que, lors des prochaines auditions que je viens d'évoquer, nous découvriions que tel n'est pas le cas. J'espère qu'il en ira ainsi, et que ce que nous avons entendu la semaine dernière en commission ne sera pas confirmé.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien s'est réjoui de la création de BAC+2, puis de BAC+3, car il y avait vu un formidable élan vers une harmonisation de l'art contemporain, vers un développement extraordinaire du quartier concerné, qui pourrait alors rayonner en Europe et dans le monde entier. C'était en tout cas l'objectif du magistrat Mugny. Nous croyions y voir aussi – je le dis en songeant à l'implantation du futur Musée d'ethnographie de Genève – des modalités de collaboration possible entre institutions.

Or nous avons été alertés – à mon avis, heureusement – par le CPG, le Centre d'édition contemporaine et le Centre pour l'image contemporaine – lequel est maintenant appuyé par un comité de soutien – quant à l'organisation et au fonctionnement de ces trois entités. Chacune souhaite conserver son identité propre. Leurs représentants nous ont en outre signalé que leur regroupement dans le même lieu a contribué à leur développement. Cet aspect-là était donc positif, et je crois que le maire a bien agi dans ce sens, au départ. Mais, comme je le disais tout à l'heure, il y a la «méthode Mugny»... Voilà d'où vient le gâchis!

Pour notre part, nous aimerions vraiment mettre le problème à plat et réfléchir en commission à un mode de fonctionnement de BAC qui permettrait à chaque institution de travailler en harmonie avec les autres. Monsieur Mugny, un peu de doigté, de temps en temps, ne fait de mal à personne! Nous voterons donc le renvoi de la motion M-724 à la commission des arts et de la culture, et j'espère que nous parviendrons tous ensemble à trouver la meilleure solution pour ces institutions genevoises qui réalisent un travail extraordinaire.

M^{me} Laetitia Guinand (L). Je pense que, dans le cas présent, le problème n'est pas dû qu'à une question de doigté de la part du magistrat, car il s'agit ici

de la politique culturelle. Il existait un projet appelé BAC+3, lequel avait déjà été mis en application sous le nom de BAC+ provisoire, où cinq entités culturelles ayant chacune leur identité propre – le Centre pour l'image contemporaine, le CPG, le Mamco, le Centre d'art contemporain et le Centre d'édition contemporaine – avaient été réunies dans les anciens locaux de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP). Tout en conservant leurs particularités et leur public respectif, elles créaient là des synergies: il y avait des projets de billetterie unique, d'espaces communs, et ainsi de suite.

Je le répète, c'était un projet qui fonctionnait tout en respectant l'identité de chaque institution – et elles en avaient bien besoin! En matière d'art et de culture, on ne peut jamais opérer de fusion entre groupements distincts, ici encore moins qu'ailleurs, comme je l'expliquerai tout à l'heure. Ce projet a donc fonctionné jusqu'au 3 juillet 2007, jour où le magistrat Mugny a appris à trois de ces entités que le projet était ruiné et que le choix qui s'offrait à elles était soit de fusionner – ou plutôt de subordonner leurs activités au Mamco et au Centre d'art contemporain – soit de se retirer.

Il y a effectivement là un problème de méthode, mais pas seulement! Selon moi, le problème fondamental qui se pose dans cette affaire n'est pas la manière dont les acteurs culturels concernés ont été traités, mais l'échec d'un vrai projet répondant à la fois aux nécessités de la population et à la politique culturelle que nous devons mener. A partir du 3 juillet, il n'était plus question que le CPG reste une entité représentative de cet art, mais il devait être subordonné au Centre d'art contemporain. C'est comme si nous disions maintenant que le cinéma n'est qu'une sous-branche de l'art contemporain. Ce serait une hérésie absolue!

Par conséquent, on ne peut pas briser l'identité d'institutions dédiées à un art spécifique et remodeler des identités culturelles de cette manière-là. Le groupe libéral soutiendra l'annulation de la procédure en cours au sujet du projet BAC+, afin que nous puissions entendre les acteurs culturels que nous n'avons pas encore auditionnés et réfléchir à une solution pour relancer un projet conforme à la politique culturelle que nous souhaiterions appliquer.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, je serai extrêmement brève, car je n'avais pas vu que ma collègue Laetitia Guinand allait intervenir sur cet objet; elle a d'ailleurs parfaitement défini la politique qu'entendent mener les libéraux dans ce cadre.

Je voulais simplement souligner que, pour nous, la volonté des acteurs culturels concernés, leurs motivations, leur adhésion au projet proposé sont prépondérantes. Lorsque la commission des arts et de la culture avait visité Lyon, cette magnifique ville à la vie culturelle intense, son maire nous a dit: «Vous ne pou-

vez rien faire sans l'adhésion des artistes, ils sont le moteur d'un projet artistique et leur volonté est prépondérante.» Si la France centralisatrice nous a donné ce conseil, ce n'est pas nous, démocrates de base avec le peuple souverain, qui renoncerons à étudier la volonté des acteurs culturels concernant le projet BAC+. Je répète donc que nous renverrons la motion M-724 à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Christine Camporini (R). Le groupe radical n'a pas signé le projet de motion M-724 car, bien qu'il partage évidemment l'avis de la commission des arts et de la culture – j'ai moi-même été très surprise d'entendre les propos des personnes que nous avons auditionnées au sujet de BAC – il n'est pas sûr qu'il faille décider aujourd'hui déjà s'il s'agit de mettre sur pied une fédération ou une fusion des institutions concernées.

Qu'impliquerait une fédération? Qu'impliquerait une fusion? Comment est-il possible de rationaliser? Oui, j'utilise ce mot: «rationaliser». Ce n'est pas un gros mot! La rationalisation peut donner des résultats positifs. Nous avons déjà constaté que la réunion de plusieurs instances culturelles sous le même toit a attiré un public plus nombreux lors des diverses manifestations organisées depuis au BAC. C'est donc, en soi, un bon projet.

Ce qui nous pose problème, aujourd'hui, c'est cette impression de double discours: d'un côté on dit aux personnes concernées que BAC+ sera une fédération, de l'autre on affirme qu'il y aura fusion... Les représentants des institutions auditionnées ont l'air de craindre leur dissolution, ce qui serait évidemment dommage. Mais quelle décision prendre? A l'heure actuelle, nous l'ignorons. En revanche, il nous paraît évident qu'il faut faire la lumière sur ce qui se passe au sujet de BAC+, sortir du flou et monter un projet beaucoup plus chaleureux – car c'est cela qui lui permettra d'avancer! Le groupe radical demandera donc le renvoi de la motion M-724 à la commission des arts et de la culture, afin de faire toute la lumière sur cette affaire.

M^{me} Salika Wenger (AGT). L'intérêt de BAC+ – peu importe le nombre d'entités comprises dans ce projet – était la diversité. Je comprends la déception des conseillers municipaux, qui la voient tout à coup foulée aux pieds à travers un nouveau projet BAC où ces mêmes entités seraient confondues, où il y aurait uniformisation.

Peut-on dire que la photographie, le cinéma, la sculpture et la peinture font partie de l'art contemporain? Mais oui! C'est une lapalissade! Toute personne qui peint, sculpte, écrit aujourd'hui fait de l'art contemporain. Mais je ne suis pas cer-

Motion: Bâtiment d'art contemporain

taine qu'il faille pour autant regrouper ces activités en une seule entité, d'autant plus qu'elles se distinguent chacune par des techniques et des spécificités qui leur sont propres.

Cependant, cet aspect du problème n'est pas ce qui inquiète le plus mon groupe, je regrette de devoir le dire ici. Ce qui nous inquiète le plus, c'est la prévalence accordée par le projet BAC+ à deux grandes institutions, à savoir le Mamco et le Centre d'art contemporain, pourvues de conseils de fondation dirigés par des financiers. Or je me méfie des financiers! Non, je ne ferai pas d'angélisme! Et quand je vois que ces deux grandes entités décident de croquer les trois plus petites, je me dis qu'il y a anguille sous roche.

Je pense qu'il est important, dans le cas présent aussi, de conserver la multiplicité, la pluralité, la multiculturalité, ces valeurs que le Conseil administratif ne cesse de revendiquer. Il nous en parle tout le temps, nous en avons plein les oreilles! Mais c'est justement cela dont il est question ici! L'image contemporaine a sa manière spécifique d'exister, de rechercher, de faire son travail. Il en va de même pour la photographie, pour l'édition, notamment. Or ces spécificités semblent être niées – en tout cas, c'est ce que nous avons entendu lors des auditions auxquelles a procédé la commission des arts et de la culture. Il est possible qu'elles ne suffisent pas à nous informer correctement et nous sommes conscients du peu de renseignements que nous avons – en tout cas, cela vaut pour les nouveaux membres du Conseil municipal.

Nous demanderons donc le renvoi de la motion M-724 à la commission des arts et de la culture, afin d'y réétudier le projet BAC. En effet, nous ne pouvons pas prendre une décision ce soir, sans concertation avec les parties concernées et peut-être contre leur avis, avec le seul aval des grandes entités culturelles précitées qui ont, bien sûr, tout intérêt à nous laisser entendre qu'elles sont les seules à représenter légitimement l'art contemporain. Je ne crois pas qu'elles le soient... Montrez-moi quelqu'un qui sait tout faire, et je vous montrerai un menteur! C'est un peu ce qui se passe en ce moment avec l'art contemporain: il semble que tout le monde soit capable de tout faire: photo, musique, peinture... Mais ce n'est pas la réalité! Chaque entité culturelle a son identité propre.

Si nous voulons vraiment créer un pôle d'art contemporain représentatif dans le quartier de BAC, nous devons impérativement laisser les institutions qui y participent exister, se développer, créer, mener des investigations chacune dans son domaine. Je répète donc que nous demandons le renvoi de la motion M-724 en commission, pour y étudier ce dossier.

M. Robert Pattaroni (DC). Pour ma part, je suis membre de l'une des institutions concernées par le projet BAC+; je connais donc la question de l'intérieur

et je trouve que la motion M-724 tombe à pic. En effet, si le Conseil municipal avait pu faire son travail dans cette affaire, nous n'en serions probablement pas là. Mais comme tel n'a pas été le cas, il nous faut maintenant prendre le temps d'étudier ce dossier.

Cela dit, il me semble utile de donner quelques précisions, surtout à ceux qui n'ont pas le temps de visiter ce genre d'institutions culturelles. Quant à moi, je ne suis pas du tout spécialiste, mais il se trouve que je consacre pas mal de temps, à Genève et à l'étranger, à aller voir ce qui se fait en matière d'art contemporain. C'est toujours intéressant!

Dans le cas de BAC+ qui nous occupe ici, l'une des causes du problème actuel est le manque de locaux. Vu la générosité des sponsors des milieux culturels – c'est très positif – on a souhaité ne pas se limiter aux locaux actuels de l'ancienne SIP, mais acquérir un nouveau bâtiment situé exactement en face, où s'ouvrira prochainement un restaurant qui fonctionne déjà comme café. Or, pour le moment, l'Etat et la Ville n'ont pas les moyens – ou en tout cas n'ont pas voulu décider – d'acheter le bâtiment, mais seulement un étage, ce qui n'a pas pu être fait.

De ce fait, il semble clair que vouloir accueillir les cinq institutions culturelles prévues dans le bâtiment actuel devenait problématique. Ce n'est peut-être pas objectif, mais c'est ainsi! Et comme nous l'avons lu récemment, le Centre d'art contemporain et surtout le Mamco ont demandé de pouvoir bénéficier de plus d'espace. Résultat: le bâtiment étant ce qu'il est, si les deux principaux acteurs du projet veulent plus d'espace, il y en aura moins pour les trois autres, comme le dirait La Palice! C'est donc là une des premières difficultés qui se posent.

Ensuite, si nous avons eu les moyens nécessaires, nous aurions pu procéder immédiatement à une rénovation du bâtiment pour différentes raisons. Je me réfère ici à des expériences que nous avons toutes et tous faites lors de nos voyages à l'étranger. Mais, pour le moment, ces travaux ne sont pas prévus. Le Conseil administratif a établi un plan pour les investissements auxquels il entend consentir au cours des années à venir, et cette réfection n'y figure pas prioritairement, puisque les travaux ne seront pas réalisés avant 2011 et qu'ils dureront jusqu'en 2015 environ. Nous pouvons changer cela, si nous voulons, mais c'est en tout cas ce qui est prévu pour l'instant.

Je passe à un autre point. Comme je viens de le dire, la Ville et l'Etat n'ont pas souhaité consacrer davantage de moyens financiers à l'art contemporain dans les lieux concernés. Mais nous pourrions aussi compter sur la contribution des milieux financiers! Ce sont souvent eux, dans le reste du monde, qui promeuvent l'art contemporain. Cela déplaît peut-être à certains, mais pas aux artistes,

vous pouvez le leur demander, chers collègues! L'important, pour eux, c'est de réaliser leurs projets; ils ne disent jamais qu'ils ne le feront qu'avec de l'argent public et pas avec de l'argent privé. Ce qui compte, c'est la création! Tant mieux si elle peut être financée par de l'argent public, mais tant mieux aussi si elle peut s'épanouir en toute liberté, sans conditions, grâce à de l'argent privé! Ceux qui refusent d'admettre cette réalité indiscutable ont tort, et c'est dommage. Je pense qu'ils ne connaissent pas bien la situation actuelle en matière d'art contemporain, en Europe comme dans le reste du monde.

Je pense que le problème de fond soulevé par la motion M-724 – et tant mieux si la commission des arts et de la culture l'étudie en détail! – est celui de la politique que nous voulons mener en matière d'art contemporain à Genève. Par exemple, il faut certainement essayer de rendre cet art beaucoup plus proche de la population. Voilà un grand dessein que nous pourrions réaliser grâce à BAC+. Or pour réussir à rendre l'art actuel plus populaire – c'est un artiste politiquement à droite qui me le souffle – il faut travailler! Il ne suffit pas de réunir dans le cadre de BAC+ les cinq entités concernées!

Je connais le milieu de l'intérieur, Mesdames et Messieurs, et je peux vous assurer que le Centre de l'image contemporaine doit encore faire un énorme effort dans ce sens. Je suis toutes les manifestations organisées par les institutions dont nous parlons ici, et si vous faites de même vous ne pourrez prétendre qu'elles sont vraiment populaires – pas encore! En tout cas, elles ne le sont pas autant que le cinéma, par exemple.

En outre, il faut tenir compte des évolutions de ces dernières années. Par exemple, le CPG fait de la photographie... Certes, mais le Centre pour l'image contemporaine fait de la vidéo et de la photo! Par conséquent, si nous réunissons ces deux instances sous le même toit, une certaine coordination entre elles serait peut-être judicieuse. Autre exemple: le Centre pour l'image contemporaine fait de la vidéo, mais le Centre d'art contemporain en fait aussi, et ainsi de suite. Vous devez donc vous rendre compte, chers collègues, que ce n'est pas la juxtaposition ou l'isolement de ces cinq entités qui nous permettra de mener une meilleure politique culturelle.

Quant à nous, nous devons viser à une plus large popularisation de l'art contemporain, afin de le rendre beaucoup plus proche de la population. Voilà ce à quoi doit réfléchir la commission des arts et de la culture, au lieu de défendre les prés carrés des uns et des autres! Or j'ai vraiment l'impression, ce soir, que c'est ce que font certaines et certains ici.

A présent, renvoyons la motion M-724 en commission et que celle-ci se donne un véritable programme, au lieu de se limiter à auditionner les acteurs culturels concernés! Nous devons donner la ligne, et c'est à eux de suivre. Ceux

qui le refusent peuvent continuer à faire leur travail dans leur coin, mais nous travaillons, quant à nous, pour servir les intérêts de la population et non pas des intérêts particuliers.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous avons au départ un beau projet d'envergure, un projet novateur – nous pourrions presque dire un projet contemporain! Mais nous nous apercevons qu'il se liquéfie de plus en plus, qu'il se réduit comme une peau de chagrin. Il est nécessaire d'analyser les causes de cette situation.

Un flou opaque entoure aujourd'hui ce projet, au point que nous, politiques, nous devons poser une multitude de questions au magistrat Mugny – ou, en tout cas, au département de la culture. Il est temps de comprendre ce qui se passe, et d'y mettre de l'ordre. Il est également temps de considérer les tenants et les aboutissants d'un tel projet.

Plusieurs questions se posent, dont quelques-unes sont arrivées à mes oreilles, à propos du Centre pour l'image contemporaine, par exemple. Comme chacun sait, il appartient à la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image, subventionnée par la Ville. Mais que se passera-t-il si le Centre pour l'image contemporaine doit rejoindre le Centre d'art contemporain? Que deviendra la médiathèque, qui fait la fortune de la Fondation de Saint-Gervais? Qu'en sera-t-il du personnel? Ce sont là quelques questions parmi tant d'autres.

Je crois qu'il nous faut discuter longuement dans le cadre d'une concertation avec celles et ceux qui font aujourd'hui l'art contemporain. Nous devons nous interroger sur l'opportunité de l'entité BAC. Je ne reprends pas les propos de mes préopinantes et préopinants sur le budget, l'effet sponsoring, le bâtiment, les contraintes en personnel, l'inévitable problème de la cohabitation... Quels que soient la forme actuelle et l'avenir du projet BAC, nous devons engager à son sujet une réflexion politique qui ne sera possible qu'en renvoyant la motion M-724 en commission. Dès lors, nous pourrions prendre le temps de savoir où tout cela en est et s'il vaut encore la peine d'envisager ce genre de projets. Dans le cas présent, peut-être faut-il tout recommencer à zéro – ce n'est pas si grave! – pour obtenir un résultat beaucoup plus novateur permettant une cohabitation d'instances concernées par l'art contemporain au sein d'une entité qui réponde aux besoins des artistes, de la population et du magistrat, que je sens très à l'écoute, ce soir...

M^{me} Laetitia Guinand (L). Je dois réagir à certains des propos tenus par mes préopinants. Pour la commission des arts et de la culture, il ne s'agit pas de défen-

dre des prés carrés ou de faire le jeu d'artistes que l'on décrit souvent comme des enfants gâtés ayant chacun leur petite activité distincte et complètement absconse, à l'écart des intérêts de la population. Certains prétendent que ces artistes n'ont pas de cahier des charges, que nous leur accordons des subventions alors que leurs œuvres n'intéressent personne... Ce n'est absolument pas le cas! Malheureusement, c'est là une image largement véhiculée et qui s'est renforcée lors des débats sur les missions de la culture pendant la dernière législature, notamment à propos de BAC+.

Il est vrai qu'il est très compliqué de comprendre en quoi le Centre pour l'image contemporaine est différent du CPG, en quoi le Centre d'art contemporain est différent du Mamco. On ne peut pas expliquer ces différences comme ça en séance plénière, et il est difficile de les faire comprendre à la population. Le grand intérêt de BAC+3 – je répète que ce projet était déjà mis en application sous le nom de BAC+ provisoire – était justement de permettre à ces entités de bénéficier d'un lieu plus accessible pour le public. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais le résultat positif de ce regroupement a été démontré: le public – plus jeune – était en augmentation manifeste à cet endroit qu'il savait dédié à l'art contemporain. Ces institutions avaient donc parfaitement respecté le cahier des charges. Nous avons exigé d'elles qu'elles s'ouvrent davantage, et c'est exactement ce qu'elles faisaient!

Mais tout ce projet est en train de tomber en ruine. Il ne s'agit pas de défendre des prés carrés ou des milieux d'artistes qui se comporteraient tels des enfants gâtés, mais au contraire d'essayer de poursuivre un projet qui, pour une fois, réconciliait tout le monde. A la commission des arts et de la culture, nous souhaiterions pouvoir continuer à décider un peu de la politique culturelle en Ville de Genève, ce qui n'est pas vraiment le cas actuellement. C'est aussi pour nous réapproprier cette compétence que nous débattons de la motion M-724 ce soir, sous les yeux de la population genevoise.

M. Patrice Mugny, maire. En tout cas, il y a quelque chose de positif dans ce débat: tout à coup, l'art contemporain intéresse... Je n'essaie pas de faire de l'humour! Quand je suis arrivé au Conseil administratif, Mesdames et Messieurs, les premières demandes d'augmentation du budget consacré à l'art contemporain, je peux vous dire que c'était coton! Il fallait se battre pour obtenir de très faibles crédits supplémentaires! Par conséquent, je suis heureux de constater ce soir que le sujet vous intéresse...

J'ai un peu de peine à comprendre la procédure formelle que vous suivez avec la motion M-724. En effet, vous avez le droit d'auditionner le magistrat quand vous voulez. Vous auriez donc pu, après les entrevues que vous avez eues avec les représentants des institutions culturelles que vous avez mentionnées tout à

l'heure, me demander des explications; je serais venu devant la commission pour discuter. Apparemment, vous voulez passer par le Conseil municipal... Soit, nous pouvons mener ce débat ainsi, mais je ne comprends pas pourquoi vous procédez de la sorte.

Si vous souhaitez vous autosaisir de l'affaire BAC pour entendre les représentants des institutions culturelles concernées, vous pouvez le faire sans autre dans le cadre de l'étude budgétaire, en étendant un peu le sujet du débat. Cela s'est déjà fait dans le passé pour d'autres points. Mais enfin, vous avez décidé de déposer la motion M-724, et c'est votre droit.

Je passe maintenant au fond du problème. Quand j'ai pris la tête du département de la culture, j'ai commencé par aller voir ce qui se passait au BAC. A ce sujet, je croyais M. Pattaroni mieux au fait de la question. En effet, nous avons rencontré la CIA, la caisse de pension de l'administration cantonale, qui possède les bâtiments alentour. Il est vrai que l'un d'eux aurait dû être acheté, mais cela n'a pas été fait. Nous avons même proposé des échanges de bâtiments et toute une série de mesures pour agrandir l'espace disponible du BAC – ce qui a été refusé. La CIA et l'Etat ne voulaient pas vendre! On ne peut pas acheter ce qui n'est pas à vendre!

Vous vous souvenez certainement que le Musée Jean Tua de l'automobile occupait une partie des lieux. Or quand j'avais dit qu'il devrait les quitter et que nous allions porter plainte parce qu'il squattait ces locaux, on avait déjà crié à la «méthode Mugny», Monsieur Lathion... Il n'empêche que ce musée est parti et que tout s'est bien passé; ses voitures ont été vendues et M. Tua n'est pas malheureux comme ça! Nous disposons donc de locaux supplémentaires et, à la même époque, nous avons eu envie d'y ajouter trois institutions – on aurait donc eu non pas BAC 3+2, mais BAC 3+3, en tenant compte du Fonds municipal d'art contemporain déjà installé sur place.

Certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs, ont l'air de se demander pourquoi la Ville ne leur a pas imposé ceci ou cela. Mais ce sont des institutions ou des associations indépendantes, pas un musée avec des fonctionnaires! Ce n'est pas comme au Grand Théâtre, où la moitié des employés sont des fonctionnaires. Le CPG est une association, représentée, ce soir, à la tribune du public, par M^{me} Manuella Denogent et M. Joerg Bader. Le Centre d'édition contemporaine est indépendant. Le Centre pour l'image contemporaine est une fondation, tout comme le Mamco. La Ville a bien quelques représentants dans les conseils des fondations, mais ils n'y sont pas majoritaires – en tout cas pas ceux du Conseil administratif.

Nous avons dit à ces institutions une chose simple: «BAC va être libre – c'était juste avant la décision judiciaire – arrangez-vous pour vous y installer et travailler ensemble en vous fédérant!» Nous avons attendu longtemps un résultat, mais

elles ne sont pas tombées d'accord. Alors, pourquoi la Ville se compliquerait-elle la vie à pousser des entités culturelles à se mettre ensemble si elles n'y arrivent pas? Nous ne sommes pas masochistes!

Monsieur Pattaroni, vous nous dites que nous avons décidé d'attendre pour rénover le bâtiment... Mais il faut procéder à des travaux aussi bien intérieurs qu'extérieurs, ce que nous ne pouvons pas faire avant de savoir qui occupera les locaux et comment! Il aurait donc été absurde de lancer de tels travaux sans savoir comment aménager l'intérieur, ni où seraient les salles d'exposition, les lieux pédagogiques communs, les salles de projection et ainsi de suite.

Or, je le répète, nous avons constaté que les institutions concernées ne parvenaient pas à se mettre d'accord. A un moment donné, elles nous ont même présenté un projet avec plusieurs entrées, plusieurs billetteries, plusieurs espaces pédagogiques, plusieurs bibliothèques... C'était du délire! Nous leur avons donc dit que cela n'allait pas. Le Mamco et le Centre d'art contemporain étant déjà sur place auparavant, nous devons essayer de rapprocher les entités nouvelles venues pour qu'il n'y ait qu'une seule entrée, une seule médiathèque, une seule bibliothèque, éventuellement plusieurs espaces pédagogiques. Ainsi, le public pourrait visiter le tout de manière raisonnable.

Aujourd'hui, les institutions privées qui font l'art contemporain sont bien présentes au quartier des Bains et nous pourrions parfaitement nous arrêter là. Si vous m'en donnez l'ordre, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je le ferai! Le Centre pour l'image contemporaine restera alors à Saint-Gervais – même s'il n'a plus de directeur – le Centre d'édition contemporaine ira ici ou là, nous trouverons des locaux pour le CPG... Voilà ce qui se passera si les regrouper est compliqué au point que nous devons tout arrêter!

Nous continuerons avec les institutions qui sont déjà au BAC, à savoir le Mamco et le Centre d'art contemporain, puisque le système fonctionne très bien ainsi! Mais nous trouverions cela dommage. Nous n'avons d'ailleurs pas dit aux trois autres entités de fusionner – toujours ces grands mots... Déjà sur d'autres sujets, dès que nous prononcions les mots «réunir» et «rapprocher», on voulait faire croire que nous avions dit «fusionner». Nous avons proposé d'avoir le Mamco d'un côté et de prendre la collection du Centre pour l'image contemporaine, qui est une collection muséale – tout le monde le reconnaît, à commencer par M. Iten, son directeur...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Tout le monde ne le reconnaît pas, Monsieur Mugny!

M. Patrice Mugny, maire. Madame Wenger, je vous ai écoutée tout à l'heure, écoutez-moi maintenant! Comme M. Pattaroni le sait bien, M. Iten est aujourd'hui

prêt à s'installer chez M. Christian Bernard, directeur du Mamco, et à s'occuper de la collection actuelle du Centre pour l'image contemporaine qui, je le répète, est une collection muséale; c'est un fonds à disposition. Quant au reste, le Centre pour l'image contemporaine est comme tout centre d'art: il s'occupe de production artistique contemporaine.

Nous avons donc proposé de le faire entrer dans l'association du Centre d'art contemporain et de créer une fondation, comme nous l'avons fait au Mamco, avec plusieurs départements. Il est vrai que nous avons suggéré la présence d'une directrice générale pour l'administration, la gestion et le personnel.

Prenons l'exemple du Centre pour l'image contemporaine: M^{me} Renate Cornu, sa présidente, a négocié avec M. Altounian, président du Centre d'art contemporain. La Ville ne s'en est pas mêlée! Je n'ai pas assisté à des séances! Ils sont venus nous dire qu'ils avaient trouvé une solution: continuer à organiser la Biennale de l'image en mouvement (BIM) et Version – les deux grandes activités du Centre pour l'image contemporaine – sous l'égide d'une sorte de département du Centre d'art contemporain. Il y aura un commissariat extérieur indépendant pour diriger ce département, car il ne s'agit pas d'une fusion avec le Centre d'art contemporain et ce n'est pas M^{me} Katya García-Antón, sa directrice actuelle, qui gèrera le tout.

Nous avons proposé au CPG et au Centre d'édition contemporaine de faire de même, c'est-à-dire de devenir en quelque sorte des secteurs du Centre d'art contemporain tout en gardant une certaine forme d'autonomie, mais en se regroupant en une fédération avec une direction commune pour les questions administratives, je l'ai reconnu. Le Cabinet des estampes, qui appartient à la Ville – son directeur M. Cherix nous a malheureusement quittés, et nous cherchons son remplaçant – dépend du Musée d'art et d'histoire. Or tout le monde sait que son autonomie artistique est totale! Quelqu'un a-t-il jamais été dire à M. Cherix quelle exposition il devait organiser? M^{me} Katya García-Antón va-t-elle donner des ordres au commissariat indépendant dont je viens de parler? Mais non, ce serait ridicule!

Quant au CPG, nous lui avons proposé que la manifestation 50 JPG (50 jours pour la photo à Genève), qui a maintenant lieu tous les trois ans – et non pas tous les deux ans, comme avant, mais, si j'ai bonne mémoire, ses organisateurs eux-mêmes avaient demandé ce changement – s'intègre dans un cadre organisationnel analogue. Nous avons essayé d'y parvenir, mais si cela ne se fait pas, tant pis, cela ne me pose pas de problème! Que ces institutions restent chacune dans leur coin! Je le répète, le quartier des Bains peut vivre avec le Mamco et le Centre d'art contemporain. Simplement, ce serait dommage.

Pourquoi voulons-nous profiter de l'occasion offerte par le rapprochement du Centre pour l'image contemporaine et du Mamco? M. Iten, directeur sortant

Motion: Bâtiment d'art contemporain

dudit centre, n'est plus là; son remplaçant, M. Stohler, n'est resté en fonction que quelques mois, puis il est parti diriger une autre institution. Nous nous sommes donc dit, puisqu'il n'y a plus de directeur en place actuellement, que c'était peut-être l'occasion d'intégrer le Centre pour l'image contemporaine au Centre d'art contemporain.

Nous sommes en train de négocier les implications de ce changement pour le personnel, et nous avons bien précisé que nous ne voulions pas de licenciements. Il y aura des problèmes, bien sûr, car les salaires sont plus élevés d'un côté que de l'autre et nous ne savons pas si l'ajustement pourra se faire d'un coup, ou s'il prendra quelques années.

Mais je le répète une fois encore, Mesdames et Messieurs: vous voulez qu'on arrête tout maintenant? Arrêtons tout! La situation actuelle peut très bien perdurer! Nous n'en mourrons pas! Ce serait seulement regrettable... Nous voulons que BAC+ ait une entrée commune à toutes les institutions qu'il accueille, une seule billetterie et le même personnel de salle – telle est la condition que nous avons posée. Pour le reste, ces entités culturelles peuvent se réunir selon la modalité qui leur convient, ou presque. Je rappelle que nous ne faisons en cela que suivre l'initiative lancée par M. Altounian, directeur du Centre d'art contemporain, et M^{me} Renate Cornu, directrice du Centre pour l'image contemporaine. Nos exigences ne sont tout de même pas difficiles à comprendre!

Pour ce qui est du budget – je crois que ce point a été abordé par M. Piguët – nous ne demanderons pas de crédits cette année. En revanche, si le projet BAC+ se réalise en cours d'année 2008, il faudra peut-être procéder à des transferts financiers à l'interne; en effet, nous ne pouvons pas accorder la même subvention à la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image, qui n'aura plus alors que le théâtre, si le Centre pour l'image contemporaine est déplacé au BAC. Des propositions financières seront faites à ce sujet à la commission des finances.

Je trouve très bien de renvoyer la motion M-724 à la commission des arts et de la culture. Mais qu'elle n'auditionne pas seulement M. Bernard et M^{me} García-Antón! Il faut qu'elle entende aussi les responsables de la fondation privée qui soutient le Centre d'art contemporain, les différents partenaires, le Fonds municipal d'art contemporain... La commission recueillera ainsi une plus large panoplie d'opinions. Je le répète: si nous sommes dans la mistouffe aujourd'hui, c'est que ces gens-là n'ont simplement pas été capables de s'entendre, indépendamment de notre action!

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des arts et de la culture sont acceptés à l'unanimité (68 oui).

5.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois-de-la-Bâtie» (P-196 A)¹.**Rapport de M. Mathias Buschbeck.**

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 5 juin 2007 à la commission des pétitions. Cette dernière s'est réunie les 3 et 24 septembre 2007, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, pour étudier cet objet. Le rapporteur tient à remercier M^{mes} Laurence Schmidlin et Lucie Marchon qui ont assuré la prise des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 3 septembre 2007

Audition des pétitionnaires: M^{me} Olowine Rogg, secrétaire et coordinatrice du Forum Saint-Jean-Charmilles, et M. René Grand, membre du forum et habitant du quartier

En préambule, les pétitionnaires souhaitent préciser que le texte de la pétition a été élaboré par les habitants le 22 mai 2007 au cours d'une soirée organisée par le forum.

Au cours de cette soirée, différentes questions ont été soulevées, dont celle de l'impossibilité d'accéder au bois de la Bâtie depuis Saint-Jean depuis des mois.

En effet, beaucoup de gens empruntent ce passage qui permet d'accéder au cimetière, à la pataugeoire ou de se rendre au travail.

Mais, le 24 janvier 2007, une tempête a déraciné de nombreux arbres, obstruant ainsi une partie du passage. Des petites barrières ont été installées, puis une grille déclarant l'interdiction de passage pour quelque temps.

Pendant de nombreux mois, aucun aménagement n'a été effectué. Suite à une question posée lors d'une séance du Conseil municipal, le Conseil administratif a annoncé que l'état de la passerelle est plus problématique que prévu et nécessitera des travaux lourds qui feront l'objet d'un projet d'arrêté.

¹ Commission, 170.

Entre-temps, un nouveau Conseil administratif est entré en fonction et M. Rémy Pagani, nouveau président du département des constructions et de l'aménagement, a fait poser un escalier provisoire permettant de rouvrir cet important axe piétonnier.

Par un courrier adressé au Forum Saint-Jean-Charmillles, il confirme la volonté de déposer rapidement une demande de crédit afin d'améliorer l'accès pour les personnes à mobilité réduite et aux vélos.

Un commissaire des Verts demande si le forum a été associé à la recherche d'améliorations à apporter à ce passage.

M^{me} Rogg répond que le forum n'a jamais été associé à ces réflexions et qu'il n'a pas été contacté pas les services compétents de la Ville.

Le même commissaire constate, en effet, qu'il n'y a actuellement aucune liaison directe entre la Jonction et Saint-Jean depuis la rive gauche. En effet, le chemin va de la Jonction au bois de la Bâtie puis redescend sur le pont de la Jonction. Il demande donc si les pétitionnaires trouvent intéressant de prévoir, lors des travaux qui devront de toute façon être entrepris, un accès direct entre la rive de l'Arve, sur la route des Péniches, et le pont de la Jonction, assurant ainsi une liaison directe Jonction-Saint-Jean.

M^{me} Rogg trouve l'idée intéressante et cette dernière pourrait être reprise lors d'un nouveau forum consacré à la suite à donner à la pétition.

Après le départ des pétitionnaires, certains souhaiteraient voter la pétition tout de suite, afin d'accélérer son traitement. D'autres, au vu des travaux manifestement assez importants qui sont envisagés, souhaiteraient entendre le magistrat.

L'audition de M. Rémy Pagani est acceptée par 10 oui (2 UDC, 1 L, 2 DC, 1 R, 3 S, 1 Ve) contre 4 non (2 Ve, 2 AGT).

Séance du 24 septembre 2007

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Denis Megevand, du Service de la sécurité et de l'espace publics

M. Pagani rappelle que des arbres sont tombés sur un côté du pont et qu'il a été constaté un affaissement de 18 cm de la pile de soutènement. Ses collègues l'ont alerté durant l'été et une barrière a été mise en place. Malgré elle, des personnes continuaient à passer sur ce site endommagé et, vu le danger que cela représentait et la demande des pétitionnaires, un escalier provisoire a été construit. Ce faisant, une expertise a été demandée et des fentes dans la première

partie de la passerelle nécessiteront d'y mettre une coque et il faudra reprendre l'ensemble du tablier. Le coût de cette opération minimale a été estimé à 400 000 francs, auxquels pourraient s'ajouter 350 000 francs si l'on décidait de profiter de ces travaux pour améliorer l'ouvrage. M. Pagani présentera ces deux options séparément afin de permettre au Conseil municipal de faire un choix.

M. Megevand note que la passerelle provisoire, en comptant l'enlèvement et l'entretien, a coûté 52 000 francs pour six mois. L'ouvrage actuel a été créé en 1946, comprenant deux passerelles de 20 m, totalement symétriques, sur trois appuis. L'appui intermédiaire a continué de se tasser, bien que l'Etat y ait mis une cale en 1976. Il est envisagé de faire des micropieux pour stabiliser le pont, également sur l'appui en amont. Il faudra ressouder l'ouvrage et effectuer des travaux d'hydrodémolition, des mesures de carbonatation ayant détecté un cancer du béton nécessitant une rénovation sur presque 40 cm. On profitera de rajouter un tranchant. La partie supérieure de la passerelle nécessite également une rénovation pour redevenir opérationnelle pendant vingt à vingt-cinq ans. Il est aussi prévu la mise aux normes des barrières. M. Megevand souligne que les coûts importants sont dus principalement à la géologie du terrain, qui ne permet pas d'intervenir avec des engins lourds. En plus du fait que le site soit classé, il y a un embarcadère en dessous, ce qui nécessite des précautions particulières.

Un commissaire des Verts demande s'il est envisagé d'associer les habitants et les pétitionnaires pour mieux cerner leurs besoins. Il relève que la distance entre la route des Péniches au bord de l'Arve et le pont de la Jonction est petite, et il demande au magistrat d'étudier la possibilité d'y implanter un chemin qui permettrait de créer une liaison directe entre Saint-Jean et la Jonction, comme cela avait été évoqué avec les pétitionnaires. Le magistrat note la proposition qui pourra être étudiée dans le cadre des demandes de crédits.

Un commissaire socialiste remarque que le bois de la Bâtie semble passablement sinistré et qu'il a souvent fallu intervenir en urgence. Il demande quel a été l'élément qui a déclenché l'alerte, s'il a fallu qu'un arbre tombe, si cette passerelle bénéficie d'un entretien régulier et si l'affaissement de 18 cm a quelque chose à voir avec la chute des arbres.

M. Megevand explique que le site du bois de la Bâtie est géré par le Service des espaces verts et de l'environnement. Pour les ouvrages d'art, il a la charge d'en entretenir 52, sans compter les quais et les rives. Un inventaire a été fait, avec la mise en place d'un agenda d'interventions régulières (12 ouvrages par année, chaque ouvrage vérifié tous les cinq ans). Il avoue que cette passerelle n'était pas dans les priorités et que la souche a attiré l'attention du service.

Lui-même est arrivé au département il y a trois ans. Avant 1977, les ouvrages appartenaient à l'Etat, qui assurait leur contrôle et leur surveillance. Lors de leur transmission, la Ville a dû mettre en place leur contrôle et leur surveillance.

M. Megevand relève que les 18 cm d'affaissement sont 18 cm cumulés. Comme l'Etat est intervenu sur l'ouvrage en 1976, il imagine qu'en 1977, lors de la transmission, le service s'est dit que c'était bon pour un moment.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que, pour les aménagements extérieurs, la Ville dispose du Service d'assistance et de protection de la population, le SAPP, que ces gens manquent peut-être d'exercice et pourraient prendre en charge ces entretiens.

M. Megevand rappelle que les difficultés du terrain nécessitent l'intervention de spécialistes et que les travaux ne peuvent pas y être faits par n'importe qui.

Le même commissaire estime que le SAPP peut tout de même être un bon complément aux gens de métier.

Une commissaire socialiste demande combien de temps la passerelle sera fermée lors de la réalisation des travaux.

M. Megevand dit que la passerelle provisoire est installée de telle sorte qu'elle puisse rester en place lors des travaux définitifs. Les travaux dureront environ quatre mois.

Discussion et vote

Après le départ des personnes auditionnées, un commissaire socialiste s'étonne de ce qu'il vient d'entendre sur la façon d'entretenir les ouvrages d'art et que l'on ne sache même pas de quand date la dernière vérification. Il propose de demander une liste des ouvrages de la Ville de Genève mentionnant les derniers contrôles et les travaux à faire. Ce serait également l'occasion de définir quels sont les ouvrages dont la Ville de Genève est responsable, car cela n'est pas toujours très clair, et il cite l'exemple des ponts de l'Ile.

Un commissaire démocrate-chrétien suggère d'en faire une motion de la commission qui pourrait être liée à la pétition lors de son traitement en séance plénière.

Cette proposition est acceptée.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

Annexe: texte de la pétition

Concerne : pétition pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois de la Bâtie

Rappel des faits (vu par les usagers)

1. Hiver 2007, chute d'un arbre et petit glissement de terrain, 3-4 m de barrière écrasée : le chemin du Bois de la Bâtie et le Pont de la Jonction restent ouverts plusieurs semaines, la barrière n'est pas remplacée (donc : pas de danger ?)
2. Une interdiction de passage du pont et du chemin est posée (chaînes). Après s'être aperçus qu'aucun travail de réparation n'est entrepris, beaucoup de gens se remettent à traverser le pont ...
3. Après quelques semaines, de hautes grilles sont installées à l'entrée du pont du côté de Saint-Jean et à la sortie du chemin, vers le Restaurant de la Tour au Bois de la Bâtie. Passage impossible, et toujours pas de travaux !
4. Après quelques autres semaines, le barrage du pont est supprimé, mais pas celui du chemin (pourquoi ???) Et toujours pas de travaux !

Constatations

Aucun travail de consolidation de la première partie du chemin n'est entrepris après plusieurs mois de fermeture de cet accès au Bois de la Bâtie extrêmement fréquenté, surtout à la belle saison, au mépris de la qualité de vie de la population des deux côtés des Rives du Rhône, voire de beaucoup plus loin. En effet, **quotidiennement**, l'on compte les nombreux sportifs qui traversent ce pont. De plus, un nombre conséquent de personnes travaillant au Pt-Lancy (par exemple P&G) s'y rendent à pied et ne peuvent plus le faire. Et enfin, nous signalons aussi que beaucoup de personnes se rendent au cimetière et aux restaurants du Bois de la Bâtie. Et toujours aucune explication !? *Note du Forum : excepté en date du 4 mai 2007 via la rubrique « j'aimerais savoir ... » de notre site Internet www.forum1203.ch, information qui n'a pour l'instant pas pu être diffusée par d'autres voies - voir en annexe.*

Questions

N'existe-t-il aucun budget d'urgence pour remettre en état, même provisoirement, les conséquences de dégâts naturels qui gênent les déplacements de tout un secteur ? Et cela, même si ces déplacements « ne sont que » piétonniers ?

C'est pour cela que nous vous remettons la pétition ci-jointe demandant l'ouverture de ce passage d'une qualité unique et d'un grand intérêt public liant les deux Rives du Rhône en hauteur, ainsi qu'un aménagement provisoire pendant la durée des travaux de réfection, cela afin de garantir un passage permanent, et cela dans les meilleurs délais.

5.b) Motion du 6 novembre 2007 de MM. Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Jacques Hämmerli, M^{mes} Charlotte Meierhofer, Anne Carron-Cescato, Patricia Richard et Sylvia Machado: «Pour un contrôle technique régulier des différents ouvrages d'art placés sous la responsabilité de la Ville de Genève» (M-726)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la fermeture du pont de la Jonction, partiellement endommagé par les intempéries, a permis à la commission des pétitions de constater, dans le cadre de l'étude de la pétition P-196, que cet ouvrage n'avait pas fait l'objet d'un contrôle technique strict depuis un temps indéterminé, et supérieur, pour le moins, à deux décennies;
- que la Ville de Genève est responsable de l'entretien de nombreux ouvrages d'art ouverts au public;
- que le département des constructions et de l'aménagement n'est pas en mesure de fournir une liste exhaustive des ouvrages concernés;
- que la Ville ne dispose pas de planification des contrôles techniques à effectuer périodiquement pour garantir une surveillance adéquate desdits ouvrages;
- que cette lacune aurait pu avoir des conséquences graves en ce qui concerne les usagers et usagers du pont de la Jonction, fermé initialement pour des raisons autres que l'état de détérioration avancé de sa structure,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement les mesures suivantes:

- établir une liste exhaustive des ouvrages d'art dont la Ville doit assurer l'entretien;
- mettre en place une planification des contrôles techniques nécessaires à un entretien adéquat des ouvrages d'art dont la Ville a l'entière responsabilité.

Le président. Lors de la séance avec les chefs et cheffes de groupe, le bureau du Conseil municipal a décidé de lier le traitement de la motion M-726 avec le rapport P-196 A sur la pétition intitulée «Pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois-de-la-Bâtie». Mais M. Pagani aimerait d'abord nous donner quelques informations.

¹ Annoncée et motion d'ordre, 2225.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce que j'ai à vous dire est extrêmement simple: je suis peut-être responsable du dépôt de la motion M-726, dans la mesure où je n'ai pas été très clair en ce qui concerne le contrôle des ponts en ville de Genève. Cette motion demande d'«établir une liste exhaustive des ouvrages d'art dont la Ville doit assurer l'entretien» et de «mettre en place une planification des contrôles techniques nécessaires à un entretien adéquat des ouvrages d'art dont la Ville a l'entière responsabilité». Or ce travail a déjà été fait.

Je vous propose donc de remettre le débat à demain, où je vous donnerai copie de l'ensemble des expertises effectuées. Cela nous permettra sans doute de mener une discussion plus intéressante qu'une suite de faux procès. Il vaut mieux nous baser sur des données précises, celles des expertises que je viens de mentionner et dont je suis prêt à vous livrer les détails. Nous verrons alors s'il est possible d'éviter un détour en commission, qui me paraît d'ores et déjà inutile. Mais vous en jugerez vous-mêmes demain, si vous acceptez ma proposition.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif, mais nous demanderons quand même aux conseillères et aux conseillers municipaux ce qu'ils en pensent. Je donne la parole aux motionnaires.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur Pagani, il s'agit de renvoyer la motion M-726 non pas en commission, mais au Conseil administratif. Lorsque nous avons étudié la pétition P-196 en commission, il est apparu que des ouvrages comme la passerelle du bois de la Bâtie – pour ne citer qu'elle – construite en 1946, s'était affaïssée progressivement pendant trente ans. Pour cette raison, avant de la céder à la Ville en 1976, l'Etat y avait mis des cales – je cite les termes mentionnés à la commission des pétitions – en guise de soutien. Depuis, aucun contrôle n'a été réalisé jusqu'à ce jour.

Mais – heureusement, pourrait-on dire – des arbres sont tombés sur cette passerelle, ce qui a mis la Ville dans l'obligation de prendre la situation un peu plus au sérieux. On a alors constaté que le pont de la Jonction lui-même s'était peu à peu effondré sur une hauteur de quelque 18 cm, rendant cette passerelle extrêmement dangereuse. Nous nous sommes enquis de la manière dont la Ville gérait ses ouvrages d'art, et nous nous sommes aperçus qu'aucun contrôle n'avait été effectué à cet endroit pendant plus de trente ans.

Le problème est donc le suivant, Monsieur Pagani. Il ne s'agit pas seulement, pour nous, de savoir ce qui a été fait jusqu'à présent, mais de connaître le planning exact du contrôle de l'ensemble des ouvrages d'art actuellement sous

la responsabilité de la Ville de Genève. Si vous nous donnez des renseignements demain sur ce qui a déjà été fait, c'est parfait, mais nous voulons aussi un échéancier des vérifications futures. Telle est la raison pour laquelle nous maintiendrons la motion M-726 ce soir, en vous priant de nous fournir les informations demandées quand vous aurez établi ledit échéancier.

Le président. Il me semble difficile que le magistrat parvienne à nous donner ces renseignements demain, ce qui signifie que nous débattons dès maintenant de la motion M-726 et du rapport P-196 A – les deux points étant liés – comme cela a été prévu tout à l'heure en accord avec les chefs et cheffes de groupe. J'ouvre donc la discussion en commençant par le rapport P-196 A.

M. Mathias Buschbeck, rapporteur (Ve). Comme l'a dit M. Deshusses, des arbres sont tombés sur la passerelle qui relie le pont de la Jonction au bois de la Bâtie. Durant de nombreux mois, rien n'a été fait, bien que cette passerelle constitue un accès piéton important à Genève, puisqu'elle relie la rive gauche à la rive droite entre le quartier de Saint-Jean et Saint-Georges, autant pour se rendre au bois de la Bâtie, dans un sens, que pour aller au cimetière de Saint-Georges ou dans les entreprises alentour – notamment Procter & Gamble – dans l'autre.

Compte tenu de la situation, les habitants de Saint-Jean ont déposé la pétition P-196. En parallèle, la nouvelle législature a commencé et M. Pagani a rapidement pris en main ce problème en faisant poser une passerelle provisoire qui a permis aux habitants et aux différents utilisateurs de ce passage de l'emprunter à nouveau – mais dans de moins bonnes conditions qu'auparavant, où la passerelle était accessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, puisque c'était une rampe, alors que l'installation provisoire comporte un escalier.

La pétition P-196 garde donc toute sa pertinence, puisque de toute manière des travaux devront être faits à cet endroit. Mais je m'exprimerai à ce sujet tout à l'heure, lors de la prise de position des différents partis.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous avons signé la motion M-726, car ce que nous avons entendu en commission lors des travaux sur la pétition P-196 nous a quelque peu inquiétés. Je reviens sur les propos tenus tout à l'heure par mon collègue Deshusses: un échéancier s'impose! En effet, nous avons vraiment eu l'impression qu'aucune planification des contrôles des ponts n'avait été faite. Peut-être M. Pagani a-t-il des explications à donner à ce sujet mais, en tout cas, les membres de la commission des pétitions souhaitent que les deux objets – aussi bien la motion M-726 que la pétition P-196 – soient renvoyés au Conseil admi-

nistratif, afin que nous puissions obtenir des réponses à nos questions ainsi que l'échéancier demandé.

Premier débat sur la pétition et préconsultation sur la motion

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts soutiennent également le renvoi de la pétition P-196 au Conseil administratif, non seulement pour les raisons déjà évoquées, mais aussi pour engager une réflexion sur les déplacements piétonniers dans le secteur concerné, qui n'ont pas été repensés depuis longtemps. Nous aimerions créer une liaison piétonnière directe entre la Jonction et Saint-Jean par le pont de la Jonction, comme je m'en suis longuement expliqué en commission. Et il faut bien sûr que les personnes à mobilité réduite et les poussettes puissent y circuler – je pense notamment aux familles qui se rendent au bois de la Bâtie.

D'après ce que nous avons entendu à la commission des pétitions, nous croyons savoir que le magistrat Pagani travaille déjà sur des propositions qui devraient bientôt nous être soumises en séance plénière, afin que nous les renvoyions en commission pour un traitement assez rapide.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remarque que le souci principal de ce débat est de satisfaire aux demandes des pétitionnaires, qui ont légitimement réclamé de pouvoir transiter sans risques entre Saint-Jean et le bois de la Bâtie.

Dès que je suis arrivé au Conseil administratif, je me suis attaché à résoudre ce problème. J'ai donc exigé de mes services – qui, je dois le reconnaître, avaient prévu de ne le faire qu'au mois d'octobre 2007 – l'aménagement d'une passerelle provisoire dès le mois de juillet, afin que ses usagers estivaux puissent passer sans danger. Je me suis rendu sur place et j'ai constaté que certaines personnes bravaient l'interdiction d'emprunter la passerelle, et cela pour diverses raisons; il y a toujours des gens qui se croient plus malins que les autres... Cette situation présentait de réels dangers, y compris pour ces personnes qui prenaient des risques tout en sachant que le passage était interdit.

Nous avons donc aménagé cette passerelle provisoire, tout en nous attachant immédiatement à évaluer les coûts engendrés par la mise à niveau de l'ouvrage d'art original. Monsieur Deshusses, je dois vous contredire: la passerelle du bois de la Bâtie a bel et bien été entretenue par l'Etat de Genève et non pas laissée à l'abandon, comme vous l'avez dit. Il y a eu des rehaussements de piliers qui semblaient nécessaires, et de petits indicateurs ont été posés pour voir si elle tenait encore le coup.

Mais toujours est-il que nous avons réglé ce problème et que nous serons à même, dans une semaine ou deux, de déposer auprès du Conseil municipal une proposition pour que votre Conseil ait la possibilité de décider de la réfection de cette passerelle, ainsi que de l'aménagement en deux temps du sentier qui mène au bois de la Bâtie. C'est un premier point.

Je passe au deuxième point, c'est-à-dire au fond du problème, Mesdames et Messieurs. Dans cette affaire, vous nous reprochez de ne pas avoir fait notre boulot en matière de sécurité. Tout d'abord, c'est mon prédécesseur qui s'en est occupé – et il l'a très bien fait, puisqu'un mandat a été déposé pour évaluer l'ensemble des ouvrages d'art genevois et examiner la question de leur appartenance à la Ville ou à l'Etat. En effet, vous savez qu'il y a eu litige sur la propriété des ponts et des passerelles situés sur le territoire municipal. La question est maintenant réglée: la Ville est propriétaire de la majorité de ces édifices.

En contrepartie, l'Etat doit nous verser une rente pour l'entretien des ponts et des routes, comme cela est prévu dans la loi cantonale y afférente. Malheureusement, il ne nous a pas versé grand-chose jusqu'à maintenant! Nous réglerons ce problème mais, du point de vue légal, nous sommes propriétaires de ces ponts et nous sommes tenus de les entretenir et de les faire expertiser. Or nous avons déjà procédé à une telle expertise, qui révèle l'état actuel de l'ensemble de ce patrimoine.

Ce sont ces résultats que je voulais vous présenter demain mais, étant donné votre choix de débattre de ce sujet maintenant, Mesdames et Messieurs, nous nous en passerons! J'accepte évidemment les deux invites de la motion M-726 et j'y répondrai comme il se doit. Mais j'aurais pu le faire de vive voix demain en séance plénière, Monsieur Deshusses, en vous présentant les données demandées.

Quant à l'échéancier – dernier point de cette motion – il en existe évidemment un: nous vérifions régulièrement les ponts et les passerelles situés sur notre territoire, comme le fait l'Etat sur le sien. En matière de sécurité, cela va de soi! N'enfonçons donc pas des portes ouvertes! Vous et moi, nous sommes tous ici responsables de la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens. Mais passons sur ce problème! J'y répondrai très rapidement en vous présentant l'échéancier élaboré pour l'évaluation de tous les ouvrages d'art, et vous pourrez ainsi prendre acte de ma détermination.

M. Gérard Deshusses (S). Je ne pensais pas intervenir une deuxième fois, mais j'ai quelques précisions à apporter. Tout d'abord, Monsieur Pagani, je tiens à vous féliciter: en effet, dans cette affaire de la passerelle du bois de la Bâtie, vous avez réagi extrêmement rapidement, répondant par avance aux doléances que les

citoyennes et les citoyens ont exprimées plus tard dans leur pétition P-196, que nous sommes en train de vouloir satisfaire. Vous avez très bien fait, et je vous en félicite une fois encore.

Cela dit, c'est au moment même où vous mettiez en œuvre la rénovation de cette passerelle qu'est apparu le véritable problème qui nous occupe maintenant. Il ne s'agit pas de savoir si les citoyennes et les citoyens peuvent passer sur cette passerelle, mais de se rendre compte que, si les arbres n'étaient pas tombés opportunément, il y aurait peut-être eu un accident grave. Vous nous avez donné certains renseignements en commission des pétitions, Monsieur Pagani, et vous ajoutez maintenant des informations supplémentaires qui me rassurent.

Néanmoins, nous avons appris lors de nos travaux sur la pétition P-196 que la passerelle du bois de la Bâtie a été construite en 1946 et que, avant que l'Etat ne la cède à la Ville de Genève en 1976 – il n'y a pas de doute ici en matière de propriété de l'ouvrage – il y a mis des cales. On nous a dit aussi qu'aucun contrôle n'avait été effectué par la suite. Or, quand les arbres sont tombés et que des spécialistes ont fait l'expertise nécessaire, ils ont été surpris de constater l'état de délabrement de la passerelle, dont les piliers s'étaient affaissés de 18 cm – c'est ce qu'on appelle un «affaissement cumulé». Ce n'est pas rien! Ils l'ont donc déclarée dangereuse de toute façon, avec ou sans chute d'arbres.

Bref! Ce que nous avons constaté à la commission des pétitions, c'est que rien n'a été fait pendant trente et un ans! D'autre part, on nous a dit que, en 2001 déjà, des personnes de l'administration avaient déclaré cette passerelle plus chancelante qu'il n'y paraissait. Vous n'êtes pas en cause, Monsieur Pagani, pas plus que votre prédécesseur et les magistrats précédents! Cela dure depuis plus de trente ans! Il arrive un moment où nous, qui sommes des élus du peuple, devons poser des questions. Par exemple: y a-t-il d'autres ouvrages d'art dans la même situation? Les contrôles sont-ils effectués ou pas? Quels ouvrages d'art appartiennent à la Ville, et lesquels à l'Etat? S'ajoute à ces interrogations le problème du compte routier que l'Etat ne nous verse jamais.

Je suis bien content d'apprendre que le partage des ponts entre la Ville et l'Etat est désormais chose faite, mais je voudrais savoir ce qu'il en est de la passerelle des Vernets, par exemple. Il serait intéressant de savoir de quoi il retourne, car il se pose là aussi un problème de sécurité.

Si vous répondez demain à la motion M-726, Monsieur Pagani, c'est parfait! Nous n'osions pas en demander autant! Nous aimerions savoir ce qui s'est passé jusqu'à ce jour, si des expertises ont été faites – et, si oui, où et quand – et connaître le planning des prochaines expertises d'ouvrages d'art dont nous venons d'apprendre qu'ils appartiennent à la Ville sur les cinq, dix ou quinze années à venir. Si nous obtenons ces informations demain – nous ne pouvons pas en demander plus! – l'affaire sera classée et nous vous en féliciterons, Monsieur le

Motion: appliquer les conventions collectives de travail de la construction

magistrat. En tout cas, le délibératif aura soulevé le problème en prenant ses responsabilités envers les gens qui l'ont élu.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-196 au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion M-726 est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement les mesures suivantes:

- établir une liste exhaustive des ouvrages d'art dont la Ville doit assurer l'entretien;
- mettre en place une planification des contrôles techniques nécessaires à un entretien adéquat des ouvrages d'art dont la Ville a l'entière responsabilité.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion du 9 octobre 2007 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Frédérique Perler-Isaaz et M. Christian Zaugg: «Pour appliquer les principes des conventions collectives de travail de la construction avant leur dénonciation!» (M-715)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les dénonciations des conventions collectives de travail nationale et genevoise intervenues dans le secteur principal de la construction le 1^{er} octobre 2007;

¹ Annoncée, 1457. Motions d'ordre, 1477, 2226.

Motion: appliquer les conventions collectives de travail de la construction

- les problèmes en matière de santé et de sécurité au travail liés à la recherche de flexibilité accrue sur les chantiers pour les travailleurs de la branche, désormais sans protection sociale;
- les risques certains de dumping social et salarial sur les chantiers sur le territoire suisse et genevois en particulier;
- le vide conventionnel créé par la Société suisse des entrepreneurs et le climat de grande incertitude qui lui est lié,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réclamer aux entreprises concernées, lors de tout appel d'offres ou toute adjudication de la Ville de Genève, un engagement signé attestant qu'elles ont établi une convention collective d'entreprise calquée sur les conventions collectives dénoncées de leur branche;
- de contrôler cet engagement des entreprises concernées lors de la signature de l'adjudication.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme vous aurez pu le constater à sa lecture, nous proposons dans la motion M-715 de faire appliquer les principes des conventions collectives de travail dans le secteur de la construction avant leur dénonciation.

Il est important de rappeler que ces dénonciations sont intervenues au niveau national dès le 1^{er} octobre 2007. Or il apparaît très clairement que les conditions de travail des salariés concernés peuvent très rapidement se dégrader à cause de cela. En effet, ce qui est en jeu, aujourd'hui, c'est la question essentielle de la flexibilité. Il existe des horaires dits «horaires de référence», pour l'ensemble des travailleurs de la construction, qui permettent aux entreprises de s'adapter aux conditions locales des travailleurs et des travailleuses, et surtout aux conditions locales des chantiers qui se développent.

Il est évident que, déjà aujourd'hui, les travailleurs de la construction font plus d'heures dans des conditions météorologiques favorables – en été, par exemple – et moins d'heures, voire aucune, durant certains mois d'hiver. Il est demandé une flexibilité de plus ou moins 180 heures par an, ce qui correspond à peu près à un mois de travail, selon les conventions collectives de travail. Mais que constatons-nous? Que ces questions de flexibilité entraînent une concurrence déloyale entre les entreprises, puisqu'il est permis, lors des adjudications, d'afficher très clairement 180 heures supplémentaires à faire accomplir à chaque travailleur engagé.

Voilà qui met en danger la santé des personnes employées et qui nuit à la sécurité au travail. Chers collègues, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de

Motion: appliquer les conventions collectives de travail de la construction

regarder l'émission *Temps présent* de la Télévision suisse romande consacrée à cette problématique. J'ai été frappée, à travers les témoignages que j'y ai entendus, de constater que la majorité des travailleurs de la construction souffrent de problèmes de santé dus au préjudice causé par les conditions de leur vie quotidienne. A 50 ans, leur santé connaît déjà de grandes difficultés. C'est la raison pour laquelle les syndicats se sont opposés à la flexibilité.

Je souligne que ce vide conventionnel que nous connaissons aujourd'hui n'est pas dénoncé que par les partis de gauche et les syndicats; nombre d'employeurs de la branche estiment que la situation actuelle nuit au marché de la construction. Tout à l'heure, lorsque nous avons voté l'urgence de la motion M-715, j'ai eu l'occasion de mentionner l'appel lancé par le conseiller d'Etat François Longchamp afin de faire appliquer les conventions collectives de travail de la construction à l'échelle du canton.

J'aimerais aussi citer – je me permets de donner son nom, puisqu'il a témoigné de manière tout à fait ouverte dans *Temps présent* – M. Jean-Pierre Vogt, directeur des ressources humaines à Implenia, une entreprise suisse qui s'est abstenue de voter la suppression de la convention collective de travail. M. Vogt a rappelé avec conviction qu'il était important que ces conventions soient appliquées et que tout le monde était perdant à cause du vide conventionnel.

En effet, il y a une certaine pression au niveau des accords bilatéraux avec l'Union européenne. Il me semble important de comprendre qu'en refusant d'appliquer les conventions collectives on ouvre tout simplement le marché au travail au noir, illégal. Pour preuve, je relèverai la situation observée en Allemagne entre 1995 et 2002, où un tiers des emplois légaux ont disparu – c'est-à-dire près de 500 000 emplois – faute de convention collective de travail. Cela a provoqué une augmentation du travail au noir, auquel recouraient alors au moins 300 000 personnes. Mais l'Allemagne a fait marche arrière et a retrouvé une convention collective, ce dont les entrepreneurs se sont félicités.

Ce soir, nous plaignons pour le respect des conventions collectives de travail à l'échelle de notre collectivité. En effet, c'est la condition de la garantie de la paix du travail dans notre canton, qui permet à tout un chacun de développer librement son entreprise. Comme je l'ai dit, nombre d'entrepreneurs ont manifesté leur désaccord avec la dénonciation de ces conventions, car ils ont senti que cela représentait un danger pour l'Europe.

Enfin, j'aimerais citer M. Blocher, invité à l'assemblée générale de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) en juin dernier, alors qu'avait lieu à Lucerne une des premières manifestations des travailleurs de la construction. Il a été fortement applaudi pour avoir déclaré en tant qu'invité d'honneur à cette réunion – je cite la traduction de ses propos dans *Temps présent*: «Moi, je n'ai jamais eu de contrat comme celui que vous avez avec un syndicat. Je n'ai fait que des contrats

Motion: appliquer les conventions collectives de travail de la construction

d'entreprise. J'ai aussi eu affaire à des manifestations du même syndicat que vous connaissez; après, je ne les ai plus eues dans l'entreprise, parce que je n'en voulais plus.» Ce syndicat était précisément celui qui manifestait à l'extérieur lors de cette assemblée.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense qu'il est extrêmement grave de vouloir se passer d'associations paritaires qui travaillent de manière négociée et permettent aux entreprises de déployer pleinement leur activité. Aujourd'hui, je plaide au nom de mon groupe et des cosignataires de la motion M-715, qui auront sûrement l'occasion de s'exprimer tout à l'heure, pour l'application des principes des conventions collectives lors d'adjudications faites par la Ville. Cela permettra, à l'instar de nombreux entrepreneurs qui demandent la même chose, d'offrir des conditions correctes à des travailleurs déjà fragilisés et dont la vie professionnelle quotidienne est très pénible.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous avez bien voulu tout à l'heure voter à l'unanimité l'urgence de la motion M-715, dont les invites sont explicites – en tout cas, nous les Verts, nous les trouvons assez claires.

Cette motion est due à la dénonciation des conventions collectives de travail par le patronat, qui a provoqué un fort mouvement de grève et des manifestations. Et il y a de quoi! En effet, cette rupture menace la paix du travail et, comme l'a rappelé la préopinante, elle aura un impact défavorable sur les votations éventuelles concernant les accords bilatéraux et la libre circulation des personnes dès 2009.

La dénonciation de ces conventions collectives dénote bel et bien une volonté de déréglementation des conditions de travail; M^{me} Valiquer Grecuccio en a donné des exemples tout à l'heure. Ce changement instaure une concurrence entre les employeurs pour acquérir des parts de marché au détriment des travailleurs. Cette déréglementation se poursuit depuis les années 1990, quand les chiffres du chômage ont explosé, et nous en constatons tous les jours les méfaits sur la santé des travailleurs.

Notre responsabilité de collectivité publique consiste à nous assurer du respect des conventions collectives de travail lors des adjudications faites par la Ville. Cependant, comme l'a rappelé le magistrat Pagani, nous avons beau nous appuyer là-dessus, lorsque ces conventions n'existent plus, la loi devient à nos yeux insuffisante. Je le répète, nous demandons l'application des principes d'une convention collective de travail lors des adjudications que font les collectivités publiques, en l'occurrence la Ville de Genève. Nous réclamons ce que stipulent les invites de la motion M-715.

Motion: appliquer les conventions collectives de travail de la construction

De leur côté, les syndicats mènent un combat pour la défense des salariés; en tant que parti de gauche, nous ne pouvons que les soutenir, ce qui signifie aussi demander l'application des principes des conventions collectives de travail lors des adjudications municipales. Ces conventions constituent un réel rempart contre toute déréglementation des conditions de travail.

Ne pouvant rien présager de futures négociations entre le patronat et les syndicats, la Ville de Genève se doit d'être particulièrement attentive à ces événements, conformément aux principes qu'elle s'est dictés, comme l'a rappelé le magistrat Pagani. Peut-être cela va-t-il de soi pour le Conseil administratif, mais il est toujours préférable d'officialiser cette nécessité à travers une motion de nature à soutenir et à rassurer tous les travailleurs qui souffrent de la situation actuelle.

Préconsultation

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme nous le savons tous, dans cette enceinte, il n'existe pas de code du travail en Suisse, mais seulement quelques articles dans le Code des obligations. Depuis fort longtemps, les conventions collectives de travail sont discutées par les partenaires sociaux et constituent la base des relations de travail dans notre pays. En 1937, l'une des dates qui ont le plus marqué l'histoire sociale suisse, l'industrie horlogère et la métallurgie signent les deux plus importantes conventions collectives de travail, qui influenceront la société suisse de manière déterminante et durable et permettront l'instauration de la paix du travail telle que nous la connaissons aujourd'hui – ou à quelques détails près.

Ce n'est pas le lieu ici de se demander si, à cette occasion, les syndicats impliqués ont trahi ou pas la classe ouvrière; chacun peut s'en faire une idée selon la place qu'il occupe dans les rapports de production. Il se peut aussi que la richesse de la Suisse se soit construite grâce à cette paix du travail – mais, là non plus, je n'entrerai pas en matière.

Le 1^{er} octobre 2007, la convention du gros œuvre du bâtiment a été résiliée par la SSE. Elle couvrait directement 8000 travailleurs et son contenu servait de base directe à bon nombre d'autres contrats. Cette dénonciation a provoqué le plus fort mouvement de grève et de manifestations de ces dernières années. Et il est loin de s'essouffler!

Aussi, j'aimerais remercier ce soir le Parti socialiste d'avoir déposé cette motion qui permettra aux uns et aux autres de prendre position à l'égard de ce qui représente un véritable défi lancé par le patronat aux travailleurs et travailleuses de notre pays. Si 1937 a marqué l'histoire, j'ai bien peur que 2007 la marque

Motion: appliquer les conventions collectives de travail de la construction

aussi, mais dans un autre sens. C'est pourquoi je profite de la tribune qui m'est offerte ici pour dire à toutes celles et à tous ceux qui nous regardent: «Soutenez la lutte des maçons! Ils se battent pour que le travail soit reconnu pour ce qu'il est: l'unique créateur de richesses!» Et si cette branche venait à échouer dans ses négociations, ce sont les conditions de travail de toutes et tous qui seraient remises en cause, pas seulement celles des travailleurs du bâtiment. Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas entonner «L'Internationale»! En tout cas, pas maintenant – même si l'envie est forte...

Pour conclure, je crois qu'il était indispensable que nous traitions de la motion M-715 tout de suite. Les mouvements sociaux sont graves, ceux qui sont prévus le seront encore davantage. Il est de l'intérêt de tous que nous arrivions à un accord. Alors, Mesdames et Messieurs, votez cette motion!

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M^{me} Christine Camporini (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, fidèles à nos valeurs et à cette avancée de 1937 où, grâce aux syndicats – et aux radicaux, notamment – la paix du travail a été signée, comme l'a souligné M^{me} Wenger, nous soutiendrons la motion M-715. Certains préopinants l'ont dit: dans le monde de la construction, il y a sept à huit fois plus de risques d'invalidité et de décès que dans les autres professions. Notre magistrat radical au Conseil d'Etat, M. François Longchamp, l'a d'ailleurs relevé il y a quelques semaines. Il a également soutenu, au niveau du Conseil d'Etat, l'objectif visé par cette motion.

En faisant de même, nous aimerions également insister sur notre souci des causes de cette situation. Peut-être le patronat tend-il trop vers l'extrême droite, et les syndicats trop vers l'extrême gauche, créant ainsi des blocages comme ceux que nous connaissons aujourd'hui. Nous trouvons cela regrettable, et nous nous réjouissons de renvoyer la motion M-715 au Conseil administratif, pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent.

M. Alexandre Chevalier (L). Je voulais faire une remarque, mais je constate que M. Pagani n'est pas présent dans cette enceinte, alors que ce débat le concerne. Pour ma part, en tant que membre du bureau du Conseil municipal, je suis surpris d'entendre que la question soulevée par la motion M-715 n'avait finalement pas été réglée et qu'elle mérite une discussion en urgence ce soir – que nous avons néanmoins votée, nous aussi. Il me semblait avoir entendu le magistrat, lors de la

Motion: appliquer les conventions collectives de travail de la construction

réunion du bureau du Conseil municipal, dire qu'il avait pris les mesures nécessaires par rapport aux conventions collectives de travail et à l'attribution des marchés pour la Ville.

Pour rappel, les libéraux n'aiment pas que les collectivités publiques s'immiscent dans des négociations entre les partenaires sociaux. Pour nous, il est important que ces derniers discutent entre eux. C'est grâce à cela que la paix sociale s'est maintenue pendant de nombreuses années en Suisse, puisqu'il s'est toujours agi de négociations concrètes secteur par secteur et branche par branche. Cependant, il nous paraît aujourd'hui important que cette paix sociale soit maintenue là où elle le peut. Les négociations semblent difficiles au niveau suisse, mais il semble qu'à Genève les entreprises aient décidé de maintenir les conditions des conventions collectives de travail qui ont été dénoncées. L'Etat de Genève l'a également fait par la voix de M. Longchamp, conseiller d'Etat responsable des appels d'offres publics lancés par le Canton.

Les libéraux espèrent que l'apaisement reviendra entre les partenaires sociaux, permettant ainsi un retour à la table des négociations, aussi bien de la part des travailleurs que des patrons. Pour nous, il s'agit évidemment d'une situation provisoire, puisque nous croyons fermement que de nouvelles négociations auront lieu et aboutiront. Dans ces conditions, le groupe libéral votera bien évidemment la motion M-715.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je tiens tout d'abord à saluer le courage des entreprises genevoises, qui ont su conserver la convention collective de travail. Je crois que c'est un bon signe, qui montre que Genève est une cité saine où l'on est conscients des responsabilités sociales. Le groupe démocrate-chrétien a une vision spéciale des entreprises: une vision sociale dans un monde économique. Or ce monde économique social n'est pas favorable à un dumping social. C'est pour cette raison que nous soutiendrons la motion M-715 et, surtout, que nous laisserons les partenaires sociaux travailler ensemble dans un esprit d'apaisement, comme l'a dit M. Chevalier.

M^{me} Monique Cahannes (S). Je serai très brève: j'interviens juste pour faire une petite piqûre de rappel historique... La campagne de M. Adolf Hitler a été financée par le patronat, avec comme deal d'éliminer physiquement les syndicats et les syndicalistes. A bon entendeur, salut!

M. Gilbert Schreyer (UDC). Mesdames et Messieurs, les conventions collectives de travail sont bipartites et non pas tripartites. Je ne pense pas que nous

Motion: appliquer les conventions collectives de travail de la construction

devions nous mêler de tels accords. Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre ne votera pas la motion M-715.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Pour clarifier la première invite de notre motion, concernant la politique salariale, je propose l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«... une convention collective d'entreprise calquée sur les conventions collectives *et les recommandations de la Société suisse des entrepreneurs* dénoncées de leur branche;»

En effet, la SSE a émis des recommandations au cas où les conventions collectives de travail devaient ne plus être appliquées, notamment au sujet des salaires et de leur indexation. Comme nous ne savons malheureusement pas combien de temps durera le vide conventionnel que j'ai dénoncé tout à l'heure, ces recommandations permettront aux travailleurs d'envisager leurs conditions de vie quotidienne avec plus de sérénité, tout en facilitant les tentatives de pacification des rapports au travail, afin que nous aboutissions à un accord social de qualité.

J'en profite, en tant que motionnaire, pour remercier les partis qui se sont prononcés en faveur de la motion M-715 et qui veulent ainsi donner des conditions de travail dignes aussi bien aux travailleurs qu'aux entreprises.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes aujourd'hui à un tournant dans les relations sociales en Suisse. Certains avaient prédit que, après les accords bilatéraux et l'ouverture des marchés – notamment celui du travail – à la concurrence, les conventions collectives de travail et les conditions dans lesquelles s'exerce la concurrence devaient conduire à un renforcement de la protection des travailleurs. Or, il faut bien le constater, c'est le contraire qui est vrai. De grandes conventions, voire de moins importantes, sont précarisées ou même dénoncées.

Mais soyons bien conscients de ce qui est en train de se passer en Suisse: c'est une convention majeure qui risque de disparaître si elle est dénoncée, c'est-à-dire tout un pan du contrat social de la Suisse d'après-guerre. Deux grandes conventions collectives ont fait la Suisse moderne: celle de la métallurgie, qui a instauré la paix du travail, et celle du bâtiment. Inutile de rappeler les dures réalités du monde du travail au début de l'après-guerre, ou même pendant l'entre-deux-guerres.

Motion: appliquer les conventions collectives de travail de la construction

Messieurs de l'Union démocratique du centre, notre situation est différente de celle des partenaires sociaux mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, les autorités politiques sont tenues de prendre langue avec les parties en conflit pour rétablir la convention collective de travail. Elles ne peuvent se contenter de constater la situation et de dire que la solution relève des partenaires sociaux, qui devraient se débrouiller entre eux. Non, Mesdames et Messieurs, nous agissons! Je le répète, les autorités cantonales et municipales ont le mandat légal de faire en sorte que les partenaires sociaux se mettent autour d'une table pour négocier des conventions collectives, voire de les étendre. Bref, il s'agit de les forcer à discuter pour recréer une situation conventionnelle.

Je n'agis pas ici en tant que syndicaliste, je vous prie d'en prendre acte, mais en magistrat responsable, comme mon homologue cantonal M. Longchamp, lui aussi légalement chargé de garantir que les partenaires sociaux se réunissent et élaborent une convention collective de travail. Les deux invités de la motion M-715 ne font qu'enfoncer des portes ouvertes, à mon avis, puisque le Conseil administratif a d'ores et déjà appliqué la loi. Si vous les votez, vous ne faites, vous aussi, qu'appliquer la loi, qui impose aux autorités de contraindre les partenaires sociaux à se réunir et de faire en sorte que les autorités adjudicatrices obligent les partenaires à régulariser leur situation, notamment en acceptant la convention collective de travail ou en se soumettant aux usages professionnels.

Par contre, dès le 1^{er} janvier 2008, la situation sera encore plus grave, puisque ces derniers feront référence à la convention et aux salaires de 2007 et qu'il n'y aura pas d'indexation. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous invite très vivement à soutenir la motion et l'amendement de M^{me} Valiquer Grecuccio pour garantir des mesures palliant le vide conventionnel. J'ai apprécié l'ensemble des prises de position nous encourageant à être très stricts dans l'application de la loi. Nous ferons en sorte que les partenaires sociaux, ici à Genève – que ce soit la SSE ou la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) – s'engagent au moins à indexer les salaires et à faire vivre la convention collective de travail. Même si les relations partenariales ont subi un coup dur ces derniers temps, nous espérons les voir s'inscrire dans des horizons plus sereins.

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M. Alexis Barbey (L). Au vu de certains propos que nous venons d'entendre – notamment ceux du conseiller administratif Pagani – et étant donné la difficulté qu'avait M^{me} Wenger à se retenir de chanter «L'Internationale» tout à l'heure, pendant son intervention, je tiens à recadrer la position du groupe libéral en signalant ce qui suit.

Motion: appliquer les conventions collectives de travail de la construction

Aux yeux des libéraux, si la paix du travail est bien sûr une situation extrêmement favorable qui a été l'un des fondements de la prospérité de la Suisse pendant ces cinquante dernières années, elle n'est cependant pas due à l'intervention des politiques dans les négociations entre les syndicats des travailleurs et les syndicats patronaux. Cette paix du travail est due à une politique de négociation conventionnelle, secteur par secteur, de manière à prendre en compte les intérêts non seulement des travailleurs, mais également des entreprises actives dans un domaine donné. Elle implique de considérer de manière différenciée les conditions-cadres dans lesquelles chaque entreprise est amenée à évoluer.

Ce que demande la motion M-715 – à ce que les libéraux ont compris – n'est pas d'intervenir pour forcer qui que ce soit à prendre quelque décision que ce soit dans le cadre de négociations syndicales. Il s'agit exclusivement de dire que, puisque des négociations avaient eu lieu et avaient abouti à un résultat, puisqu'une position commune acceptable pour tous avait été trouvée entre les représentants des travailleurs et du patronat dans la branche de la construction, et puisque, pour des raisons que nous regrettons, ces accords ont été suspendus et ne sont plus respectés au niveau national, il faut revenir, en attendant mieux, aux conditions qui prévalaient jusque-là.

Mais le rôle de la Ville de Genève s'arrête là, la motion ne sous-entend aucun mandat qui lui serait confié pour qu'elle amène à la même table de négociations les parties actuellement en conflit. De toute façon, tel n'est pas le rôle de la Ville de Genève! Je rappelle que ce conflit se situe au niveau fédéral et même pas cantonal, et que nous ne demandons ici, faut de mieux, qu'une suspension des décisions prises à ce niveau en attendant la conclusion d'un nouvel accord.

Je le répète, je tiens à préciser que, pour le Parti libéral, il ne s'agit ni de glorifier la sagesse de nos pères ou de nos grands-pères qui ont réussi à se mettre d'accord sur les conventions collectives de travail, ni de donner une quelconque mission aux collectivités publiques pour qu'elles interviennent dans le jeu des négociations syndicales qui se déroulent beaucoup mieux sans le politique. C'est dans cet esprit que le Parti libéral soutiendra la motion M-715 et l'amendement déposé à l'instant par M^{me} Valiquier Grecuccio.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'adhère à ce qui vient d'être dit par mon collègue Barbey, mais je souhaite aussi rappeler que Genève a toute une tradition de partenariat social. Que ce soit au niveau des conventions collectives ou dans le cadre de la formation professionnelle, nous avons toujours d'un côté le patronat, et de l'autre les syndicats – voire l'Etat et les collectivités publiques, qui interviennent aussi. Or on s'aperçoit que, quand les gens se réunissent pour discuter, des solutions sont trouvées.

Motion: appliquer les conventions collectives de travail de la construction

Dans le cas présent, je crois que nous devons donner un signal. La prise de position du Parti démocrate-chrétien se veut donc symbolique: nous souhaitons confirmer l'importance du partenariat social. Il est essentiel d'aboutir à des solutions, et c'est dans ce sens que nous nous réjouissons de voir que pratiquement tous les partis siégeant dans cette enceinte semblent d'accord sur ce discours. Comme l'a dit mon collègue de Kalbermatten, nous voterons évidemment la motion M-715.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Valiquier Grecuccio est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre et d'un membre d'A gauche toute!).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 63 oui contre 8 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réclamer aux entreprises concernées, lors de tout appel d'offres ou toute adjudication de la Ville de Genève, un engagement signé attestant qu'elles ont établi une convention collective d'entreprise calquée sur les conventions collectives et les recommandations de la Société suisse des entrepreneurs dénoncées de leur branche;
- de contrôler cet engagement des entreprises concernées lors de la signature de l'adjudication.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 septembre 2006 en vue de la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 82 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise rue Rothschild 30, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 84 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, située 3, rue Butini, propriété de M. Antoine Hubert (PR-503 A)¹.**

Rapport de M. Pascal Rubeli.

La commission des finances s'est réunie les 10 et 23 janvier 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, pour traiter la proposition PR-503. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paulina Castillo; qu'elle en soit remerciée.

Préambule

M. Antoine Hubert envisage la surélévation d'un étage de son immeuble afin de créer plusieurs appartements au dernier étage du bâtiment. Ce projet nécessite la constitution d'une servitude de distance et vue droite à charge de la parcelle adjacente N° 82, propriété de la Ville de Genève.

Séance du 10 janvier 2007

Après avoir pris connaissance de la proposition, la commission s'est prononcée à l'unanimité pour l'audition du magistrat M. Christian Ferrazino, ou l'un-e de ses collaborateurs-trices.

Séance du 23 janvier 2007

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M^{me} Isabelle Charrollais, directrice du département

M. Ferrazino explique qu'il s'agit d'un propriétaire privé qui souhaite surélever son immeuble d'un étage pour créer quatre logements. Il a contacté la Ville car, pour ce faire, il est nécessaire de constituer une servitude de distance qui

¹ «Mémorial 164^e année»: Proposition, 2287.

viendrait en charge d'une parcelle de la Ville où sont construits une auberge de jeunesse et un garage privé souterrain. Il a été examiné si cette surélévation pourrait porter préjudice à l'auberge de jeunesse voisine (étude d'ensoleillement). Ce n'est pas le cas. Comme le veut l'usage, il a été négocié une contrepartie, sous forme de compensation matérielle. Il s'agit de l'aménagement d'une toiture végétalisée de 78 m² sur le garage privé, aux frais du bénéficiaire de la servitude (environ 16 000 francs). Cela bénéficiera aux occupants de l'auberge de jeunesse.

Une commissaire demande si la compensation matérielle comprend également l'entretien de la toiture végétalisée.

M^{me} Charollais assure que, dans le projet de convention, figure l'engagement du propriétaire sur la réalisation de logements sociaux ainsi que l'aménagement de la toiture végétalisée. Elle va se renseigner sur l'entretien de la toiture et fournira une réponse écrite. Mais elle ajoute que, généralement, ces toitures se régèrent d'elles-mêmes et que cela n'est en tout cas pas aux frais de la Ville.

Cette même commissaire demande comment la Ville peut s'assurer de la construction effective des logements sociaux.

M. Ferrazino explique que, dans le cadre de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, ils ont été amenés à donner un préavis défavorable au début, au vu des montants des loyers. Le propriétaire les a contactés pour négocier et ils ont fait montre d'une certaine souplesse à condition que les maxima de 3225 francs la pièce soient respectés. C'est l'autorité cantonale qui va fixer le montant des loyers pour une durée de cinq ans. C'est donc l'Etat qui contrôle.

Le président constate qu'il n'y a pas d'autres questions. Il remercie donc M. Ferrazino et sa collaboratrice et les assure que ces dossiers seront traités avec diligence.

Discussion

La discussion débouche immédiatement sur le vote de cette proposition.

Mise aux voix, la proposition PR-503 est acceptée à l'unanimité (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble. Il est accepté à l'unanimité (61 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et M. Antoine Hubert, aux termes duquel il est constitué sur la parcelle N° 82 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise rue Rothschild 30, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 84 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise rue Butini 3, propriété de M. Antoine Hubert, une servitude de distance et vue droite, moyennant la création d'une toiture plantée sur le garage privé d'une surface de 78 m²;

vu le plan de servitude établi par MM. Ney & Hurni, géomètres officiels, daté du 24 avril 2006;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 82 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise rue Rothschild 30, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 84, section Petit-Saconnex, sise rue Butini 3, propriété de M. Antoine Hubert, selon le plan de servitude établi par MM. Ney & Hurni, géomètres officiels, du 24 avril 2006.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. Roman Juon, Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio, renvoyée en commission le 17 mai 2005, intitulée: «Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti» (M-520 A)¹.

Rapport de M^{me} Vera Figurek.

La commission des travaux, sous la présidence de M^{me} Graf Lateo, a étudié la motion M-520 lors de ses séances des 28 mars, 4 et 25 avril 2007.

La rapporteuse remercie M^{me} Ursi Frey pour l'excellent travail effectué lors de la prise de notes des séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'importance du patrimoine bâti de la Ville de Genève comprenant plus de 800 bâtiments (immeubles d'habitation, bâtiments culturels, scolaires, sportifs, sociaux, etc.) et la nécessité de poursuivre une politique d'entretien et de rénovation de ce même patrimoine;
- qu'il apparaît, selon un rapide calcul, que sur 334 immeubles d'habitation 77 sont considérés comme étant en très mauvais état ou mauvais état, soit 23% d'entre eux, 114 en état moyen, soit 34,5%, 137 en bon état, soit 41%, et, enfin, 6 en excellent état, soit 1,5% (cf. «Etat de dégradation des immeubles d'habitation selon la méthode Stratus – Résultats 2003»);
- que les efforts selon le premier plan financier d'investissement 2004-2015 porteront sur 16% de ces mêmes immeubles d'habitation;
- qu'il est nécessaire de formuler une stratégie d'intervention en matière de politique de rénovation du bâti existant et donc des critères permettant d'opérer des choix, y compris sur la question des standards de rénovation, au vu des contraintes budgétaires notamment;
- qu'il est nécessaire de développer des compétences professionnelles accrues dans un marché de la construction où plus de la moitié des activités concernent l'entretien et la rénovation du patrimoine;
- qu'il est possible de s'appuyer sur des expertises menées dans ce domaine (méthode d'évaluation rapide (MER), etc.) et sur le modèle des fascicules pour le recensement genevois d'architecture édités par l'Atelier de recensement du domaine bâti,

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 6099.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir un état des lieux général en s'appuyant sur les méthodes usuelles, comme outil d'aide à la décision, permettant d'évaluer le coût des opérations et les mises en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur l'ensemble du bâti;
- de s'appuyer, pour ce même travail, sur un «atelier» de personnes sans emploi qui apprendraient en même temps à développer des compétences dans le champ de la rénovation, financé par l'Action chômage et coordonné avec les partenaires sociaux et expert(e)s formé(e)s en la matière;
- de fixer un objectif de réalisation pour la fin de la présente législature au plus tard.

Note de la rapporteuse

Le présent rapport doit être lu en regard des documents reçus par les commissaires qui siégeaient à la commission des travaux. C'est pourquoi les rapports du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie sont annexés à mon rapport, sur `intraCM/documents/annexes` aux propositions et rapports.

Je tiens également à préciser que l'étude de cette motion en commission est arrivée après l'élaboration des deux rapports. Pour être explicite: la première et la dernière des invites de la motion sont donc devenues caduques, puisque le département y avait déjà répondu.

Le travail détaillé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie répond donc pleinement à deux des demandes des motionnaires. En effet, vous trouverez dans la première annexe,

«Evaluation de l'état du patrimoine financier de la Ville de Genève»:

- la liste des bâtiments du patrimoine financier (classés par indice A/N);
- la liste des bâtiments du patrimoine financier (classement alphabétique);
- la liste des indices de coûts de rénovation;
- le graphique des indices de coûts de rénovation;
- les fiches techniques des bâtiments (indice A/N inférieur à 0,5),

et, dans la deuxième annexe, «Proposition d'une stratégie générale d'entretien»:

- la présentation de la méthode Stratus;
- le résultat de l'évaluation du patrimoine financier;
- la stratégie d'intervention;
- la planification des investissements.

Aussi, les commissaires ont procédé néanmoins à l'étude de cet objet, tout en recevant déjà les documents demandés. Cela vous explique dès lors pourquoi la commission a procédé à la suppression des invites susmentionnées, lors du vote de la commission.

Pour ma part, je vous conseille de prendre connaissance des deux annexes de mon rapport qui vous seront d'une très grande utilité dans la lecture de mon rapport lui-même. Je me plie ci-dessous à l'exercice qui m'est demandé en me bornant à rapporter le déroulement des séances de commission.

Séance du 28 mars 2007

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments

M. Macherel explique que, à travers la motion, seront étudiés l'état et la rénovation des bâtiments, des sujets qui reviennent régulièrement, surtout depuis l'affaire de la rue du Stand 25 (rapport D-45 et demande d'une planification suite à une séance qui a eu lieu à la rue du Stand). La méthode Stratus a servi de base pour établir cet état des lieux et les stratégies envisagées concernant la problématique des 419 bâtiments du patrimoine financier.

(N.d.l.r.: Les documents dont je fais mention dans ma note nous ont été remis après la présentation.)

Les documents présentés par M. Meylan font partie du dossier remis aux commissaires. La méthode Stratus enregistre 12 points par bâtiment. Une mise à jour des données se fait chaque année. Les 419 bâtiments locatifs et quelques petits ateliers qui font partie du même groupe ont été analysés. Un graphique permet de se rendre compte de l'état dans lequel se trouvent ces bâtiments et du degré d'urgence avec lequel il faudrait intervenir.

Un seuil a été fixé au-dessus duquel les immeubles ne présentent aucun souci, sinon qu'il faut les entretenir. La majorité des bâtiments se trouve dans cette catégorie. En termes d'impact financier, on constate que l'entretien du parc immobilier financier de la Ville de Genève est correct. 4% du volume bâti se trouvent en dessous du seuil et 96% restent en dessus. Les valeurs perdues, à neuf, etc., sont également indiquées. Trente-huit objets sont en dessous du taux de 0,5. Les 20 millions de francs pour entretenir le parc correspondent à 1,3% environ de la valeur globale du parc, un pourcentage assez raisonnable et courant.

Le montant total à disposition est de 25 millions de francs pour le Service des bâtiments. La méthode Stratus indique que l'on devrait avoir à disposition 34 millions. Lorsqu'un bâtiment est fortement dégradé, Stratus l'indique et il faut rénover l'objet. 76% des bâtiments sont en bon état, 4% des bâtiments doivent être rénovés et le reste est dans un état moyen. Divers axes d'interventions sont prévus:

- la surélévation;

- l'entretien léger;
- l'entretien plus important;
- les interventions lourdes;
- les interventions stratégiques.

M. Meylan communique quelques éléments concernant chaque type d'intervention. L'indice de dégradation est indiqué, de même que l'inscription ou non du bâtiment au plan financier d'investissement (PFI). Le potentiel d'agrandissement figure sur un autre tableau qui contient également les degrés de rénovation, les montants prévus pour les travaux et les dossiers stratégiques. Un autre tableau affiche le rapport entre le volume bâti et le coefficient de 0 à 1. Les documents qui ont été distribués contiennent les 38 fiches des bâtiments en mauvais état, le nombre et le type des logements, l'avis de M. Beuchat concernant la valeur des objets et des illustrations. Les services travaillent en étroite collaboration et Stratus est utilisé dans le cadre du PFI. Stratus est également en phase d'évolution. Le système est mis à jour dans le canton de Zurich. De 12, on passera à 24 éléments. L'analyse s'affine et l'on pourra suivre la situation d'année en année.

M. Macherel distribue les dossiers.

Questions des commissaires

Pour le plan financier d'investissement ainsi que pour l'entretien, il existe des bâtiments de type différent alors que, pour le logement, on a les mêmes chiffres que pour un musée ou un hangar alors que les coûts sont très différents. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de ventilation par type?

M. Meylan signale que ce qu'il a présenté ne concerne que le logement, donc les 38 logements dégradés.

La méthode Stratus est-elle reconnue un peu partout en Europe?

M. Meylan répond qu'elle est basée sur la masse à l'échelle d'un groupe d'une cinquantaine d'objets. Stratus est un stade préalable à l'examen de la situation d'un objet.

Comment seront mises à jour les données?

M. Meylan répond que cela se fait à l'interne. Chaque architecte doit envoyer des indications pour la mise à jour des tableaux. Cela représente le travail de deux personnes pendant deux mois.

Un des commissaires a des informations à sa disposition de la part des services de la Ville qui disent que la situation est catastrophique. Comment se fait-il que les rumeurs sont aussi négatives et quelle somme globale cela représente-t-il?

Motion: état des lieux du patrimoine bâti

M. Macherel répond que la situation, globalement parlant, est plutôt bonne, mais subjectivement on se réfère à quelques bâtiments dont la situation est moins bonne. Il ne faut pas assimiler ces bâtiments à l'ensemble. L'état critique concerne environ 40 bâtiments qui figurent sur un des tableaux présentés par M. Meylan. Il faudrait compter entre 40 et 50 millions de francs pour les rénover. Les autres bâtiments pourraient maintenir leur valeur ou même être mis en valeur par des rénovations. La remise à flot devrait coûter entre 12 et 15 millions de francs. On a dépensé entre 8 et 9 millions de francs pour de tels travaux. Une augmentation de la somme sera proposée pour les quatre prochaines années afin de répondre à l'assainissement de ces bâtiments. On proposera d'abord la rénovation des bâtiments en très mauvais état et ensuite la remise à flot des autres immeubles sur une durée de quatre ans.

M. Meylan explique que la valeur perdue selon la méthode Stratus est de 34 millions de francs.

Lorsque l'on additionne les montants concernant les 38 objets en mauvais état, il faut tenir compte que certains éléments seront remplacés par une qualité supérieure, d'où un montant plus élevé.

M^{me} Charollais souligne qu'il faut également tenir compte de l'adaptation au standard actuel des objets. La méthode Stratus est assez fiable à ce niveau.

La liste annexée au document du patrimoine financier est-elle complète?

M. Meylan répond affirmativement. On y trouve les 38 objets très dégradés et le taux, une liste par ordre alphabétique, le tableau avec les indices de rénovation et les fiches des 38 immeubles dont il est question ci-dessus.

Peut-on indiquer, pour les immeubles entre l'indice 0,5 et 0,7, dans combien de temps il faut intervenir?

M. Meylan répond que, si l'on n'intervient pas, l'indice est aggravé d'autant. Il est difficile de dire dans quel délai le bâtiment passe la barre. Les immeubles qui auraient tendance à descendre sont en attente de décision et l'on n'y fait plus rien sinon de l'entretien.

Qui prévient les services si quelque chose se passe dans un immeuble en bon état?

M. Meylan répond qu'il existe plusieurs filières: le concierge, les locataires, les entreprises au bénéfice de contrats d'entretien, le responsable de la régie et l'architecte qui se promène dans ses immeubles.

Un commissaire croit savoir qu'une part du montant dépensé pour de l'entretien est prise sur le budget d'investissement. Est-ce exact?

M. Meylan le confirme.

Le commissaire poursuit: ce sont donc des crédits que l'on vote. A quel moment est-ce qu'on passe sur l'investissement à la place du budget de fonctionnement et à quel moment est-ce qu'on décide qu'un élément est amorti? Qui prend en charge l'entretien des chauffe-eau des appartements? La Ville de Genève ou le locataire?

M. Macherel répond par la réalité. Normalement, le locataire devrait entretenir son chauffe-eau. Ces chauffe-eau sont petits et le prix du détartrage correspond au prix d'achat d'un nouveau chauffe-eau. On règle les objets pour une température en dessous de 60% pour éviter l'entartrage et l'on remplace le chauffe-eau après un certain temps.

Le même commissaire demande quelle est cette durée.

M. Macherel répond qu'il s'agit de quinze ans.

Le même commissaire poursuit en soulignant que, lui, a dû signer un contrat sur plusieurs années.

M. Macherel dit que l'entretien se fait et que l'eau est moins calcaire depuis que les Services industriels de Genève ont modifié le réseau. Tirer les températures vers le bas prolonge la durée de vie et ne nécessite pas un entretien annuel du chauffe-eau. Cependant, la régie oblige les locataires à avoir un contrat et à payer les interventions.

M^{me} Charollais explique que, lorsque l'on fait des opérations de grande envergure et que l'on déplace les locataires, cela passe par des crédits d'investissement alors que l'on pourrait prendre les moyens sur le budget d'entretien. C'est aussi de l'entretien. Le fait est qu'il faut également pouvoir recourir parfois à des moyens plus importants que ce qui est à disposition au niveau de l'entretien. C'est pour cela qu'on a recours au budget d'investissement.

Le même commissaire répond que c'est bien là une question politique. Elle concerne l'amortissement, par exemple lors de la réfection d'une façade.

M. Macherel signale que le détail de la rubrique concernée a été communiqué. Très peu d'interventions représentent de gros montants. Parfois, pour rattraper un certain niveau, il faut effectivement recourir à cette possibilité.

M. Meylan présente quelques exemples d'interventions urgentes, par exemple au niveau des chaufferies. Dans ces cas, il faut pouvoir débloquer des sommes importantes rapidement. On doit pouvoir avoir cette souplesse. D'autres gestionnaires de grands parcs immobiliers agissent de la même manière. Ces interventions représentent également une augmentation du niveau de confort.

Pourquoi les postes budgétaires 318 «Surveillance et entretien» ont-ils pris l'ascenseur?

M. Macherel explique que ce sont des mandats de tiers, sans lien avec l'entretien.

Comment se réorganise le bureau en fonction des travaux? Est-ce que du monde est engagé? Est-ce que ce personnel n'aura plus de travail dans quelques années?

M^{me} Charollais répond qu'on en discute également avec le département. L'idée serait de réserver un ou deux postes, par exemple via des départs à la retraite, qui ne seraient pas immédiatement réaffectés pour l'être à un service en cas de besoin. C'est l'état des réflexions à ce jour pour répondre à la demande au bon endroit.

Où en est-on concernant le patrimoine administratif?

M. Meylan répond qu'on a presque une meilleure connaissance. Une grande part est liée aux mouvements des locataires. On peut dire que 30% des travaux sont planifiables et 70% ne le sont pas. C'est le contraire de l'autre patrimoine. L'image de la dégradation n'est pas très différente de ce qui a été présenté pour l'autre volet.

Quel montant du budget est affecté à la bricole et lequel au reste?

M. Meylan répond que l'on arrive à maintenir le niveau, mais qu'il y a beaucoup de bricoles. 80% des factures sont inférieures à 1000 francs. Le reste concerne des travaux considérables.

Par rapport à l'état locatif, arrivera-t-on un jour à dire qu'un certain montant du loyer sera consacré à ce type de travaux?

M. Meylan répond que cela serait la situation idéale. La Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève le fait (10% est réservé à cela), mais la Ville de Genève n'a pas le droit de le faire.

Pourrait-on au moins le faire de manière virtuelle?

M. Meylan répond que ce n'est pas possible.

Discussion

La présidente demande aux motionnaires siégeant dans la commission de se prononcer.

Un des motionnaires a eu un contact avec les deux autres auteurs de la motion. Il faut peut-être formaliser les choses, mais ce qui intéressait ce motionnaire c'était l'inventaire. On peut encore se pencher sur les ateliers. L'audition pourrait avoir lieu en juin ou en septembre.

Un commissaire fait remarquer que c'est justement le problème que l'on a maintenant. Normalement, on auditionne les motionnaires avant les services. On a reculé l'audition des motionnaires en attendant les documents, mais il faut les auditionner sans plus attendre. Il demande donc de voter cela formellement.

La présidente pense que le fait d'auditionner les motionnaires plus tard ne pose aucun problème. Il a été demandé au départ de sa présidence d'attendre les documents.

Un commissaire rappelle que les motionnaires n'ont pas voulu venir avant d'avoir reçu le document, mais on aurait également pu les auditionner.

Un commissaire rappelle que, chaque fois que l'on traite une motion, les motionnaires sont invités. C'est la pratique qui le veut. Il faut auditionner les motionnaires.

Un des motionnaires trouve qu'il est normal que les éléments demandés arrivent avant d'aller plus loin. Il n'est pas nécessaire d'avoir un vote.

La présidente retient des discussions que le motionnaire susmentionné s'entretiendra avec l'autre motionnaire pour étudier la suite avant la date de l'audition.

La parole n'est plus demandée. La proposition de la présidente est donc acceptée.

La rapporteuse tenait à faire mention de ces discussions pour expliquer pourquoi les motionnaires ont été entendus après les représentants du service concerné. Comme il est souligné dans la note initiale, la particularité de l'étude de cette motion demeure le fait que la réponse à l'essentiel de la motion avait été élaborée. Aussi, il était apparu plus judicieux aux commissaires de prendre connaissance des documents afin que les motionnaires siégeant en commission puissent se déterminer sur la suite à donner à cette motion, à savoir si la motion devenait caduque ou si la deuxième invite devait être maintenue.

Séance du 4 avril 2007

Audition de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio et de M. Roman Juon, motionnaires

M. Juon dit que la motion a été déposée il y a quelque temps vu l'inquiétude au sujet de la construction et du patrimoine administratif. Des réponses sont arrivées récemment montrant que la situation n'est pas aussi catastrophique qu'imaginée. Cela change également un peu par rapport aux ateliers de chômeurs. M. Juon s'est entretenu avec M. Meylan concernant l'atelier, cette structure ayant fonctionné en Ville de Genève il y a vingt-cinq ans. Maintenant, la donne change, mais cela valait la peine d'en parler.

Motion: état des lieux du patrimoine bâti

Il a été demandé à M^{me} Valiquer Grecuccio de prendre rapidement connaissance des documents distribués à la commission. Elle les a étudiés rapidement. Il n'est un secret pour personne que l'on se doit d'entretenir les bâtiments. Un travail a déjà été fait dans le passé concernant l'analyse avec la méthode Stratus qui présentait l'état des bâtiments sur trois volets. Ces informations datent de 2003. Un lien a été fait entre une première motion et la commission de l'aménagement.

M^{me} Valiquer Grecuccio était rapporteuse concernant des rénovations. Les chiffres entre la première et la deuxième motion ne sont pas identiques. D'abord, il était question de 334 immeubles. On a essayé de regrouper les données. Septante-sept immeubles étaient considérés comme étant en mauvais état (23%), 114 immeubles étaient dans un état moyen, 137 immeubles étaient en bon état et 6 en excellent état. A l'examen du PFI, on a constaté que le choix était assez panaché.

Cependant, un retour concernant ce panachage n'a pas eu lieu. La stratégie du PFI était alors différente.

Pourquoi procéder à un état des lieux? On voit bien, dans le fascicule remis aux commissaires, que certains immeubles nécessitent des travaux importants. M^{me} Valiquer Grecuccio pense qu'il faudrait peut-être faire un pas de plus pour arriver à chiffrer les travaux. La méthode Stratus est très simple, c'est une vue d'ensemble et elle concerne 13 éléments saisis en une seule fois. La marge d'erreur est de 10 à 13%. Lorsqu'on arrive à la deuxième phase, il faut opérer le choix d'intervenir ou non et dire quelle rénovation est prévue, donc entrer dans la substance du bâti pour déterminer le type d'intervention.

M^{me} Valiquer Grecuccio cite l'exemple du quartier de Saint-Gervais où l'on a un peu sondé quel type de logement serait adapté à quelle population avant de prendre une décision d'ordre architectural et politique. A la lecture du rapport distribué aux commissaires, M^{me} Valiquer Grecuccio constate qu'on en est à un premier constat. Il faudrait entreprendre une analyse plus fine concernant surtout l'état moyen des bâtiments, c'est-à-dire savoir s'il faut intervenir rapidement ou faire de la maintenance. Une telle analyse est importante.

Dans la motion figurent, comme aide à la décision, des fiches techniques qui documentent l'état des bâtiments qui contribuent à avoir de très bonnes discussions et qui permettent de faire des comparaisons. L'autre élément à soulever, et pour faire un pas de plus, c'est que d'autres critères interviennent lorsqu'on entreprend des travaux.

Le Canton a demandé de recenser les logements économiques construits en une vingtaine d'années depuis 1920. Ces logements sont souvent assez petits. Il existe des fiches, un diagnostic, une valeur patrimoniale et il est mentionné si

cela vaudrait la peine de les maintenir ou non. La direction de l'aménagement a ensuite communiqué une image pour le futur développement et chaque direction a mis une note aux immeubles selon différents critères.

Chaque fiche technique contient trois valeurs, ce qui permet de trancher suivant les projets. C'est un outil à la décision, également pour les politiques.

L'idée des ateliers de chômeurs est un appui au travail de l'administration et des architectes. On sait que 50% du travail d'un architecte se fait au niveau de la maintenance. On manque de compétence et il n'y a pas de relève. M^{me} Valiquer Grecuccio n'a pas encore comparé l'état qu'elle a reçu avec ce qui existe déjà, mais elle pense que les valeurs de 2003 n'ont pas été reprises et le souhaite. Il serait intéressant de comparer les fiches.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie M^{me} Valiquer Grecuccio d'avoir si brillamment développé sa motion qui concerne, selon lui, le patrimoine financier et administratif. Cependant, le locatif n'apparaît pas.

A quel moment faudrait-il intervenir sur le locatif actuel et futur découlant de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) ainsi que sur les aides? La Ville de Genève devrait au moins arriver à une opération blanche, donc équilibrée.

M^{me} Valiquer Grecuccio partage cette transparence des questions. On étudie actuellement le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale, qui s'intéresse à ces études pour les croiser avec l'état locatif. Le recensement de l'état locatif social se fait selon la LDTR. Il faudrait calculer le loyer juste après les travaux. Affiner la méthode devrait permettre de travailler avec l'état locatif actuel et futur. L'aide personnalisée ne devrait intervenir qu'après.

Le même commissaire comprend bien que l'on fasse un état locatif LDTR, mais trouve curieux que celui qui construit accorde également les subventions.

M^{me} Valiquer Grecuccio évoque la situation du quartier de la Terrassière où il a été souhaité conserver certains témoins d'époque. On a procédé à des travaux qui ne modifiaient pas substantiellement les logements.

Un autre commissaire pense que l'on devrait, même de manière virtuelle, connaître les montants de l'entretien et du loyer réel pour avoir une meilleure idée de la valeur. L'état locatif devrait également contenir les montants pour les travaux. Tant que les décisions sont d'ordre émotionnel, on n'aura pas une situation saine. Tous les dix ans, on devrait faire un rattrapage.

Le fichier des immeubles devrait montrer la situation réelle.

M^{me} Valiquer Grecuccio observe que, quels que soient le type d'immeuble et la méthode, on devrait avoir une palette entre la rénovation lourde et le reste lorsqu'on affine l'analyse. La première vision est claire. Ensuite, on peut décider de ce que l'on veut faire, quels travaux il faut entreprendre, pour quel prix et jusqu'où l'on veut aller.

Le même commissaire ajoute qu'il faut partir du loyer réel que l'on devrait encaisser.

M^{me} Valiquer Grecuccio estime que la fiche technique est très utile pour savoir dans quel sens aller.

Une commissaire précise que les fiches ne vont pas encore aussi loin. On en est à la phase 2.

M^{me} Valiquer Grecuccio le confirme mais, grâce à ces fiches, on peut aller plus loin.

La présidente trouve difficile de résumer les propos ci-dessus. Elle croit savoir que les motionnaires avaient peut-être envie de modifier les invites de la motion. Est-ce que c'est le cas ou est-ce que les motionnaires souhaitent conserver la motion telle quelle?

M. Juon trouve également difficile de résumer tout ce que M^{me} Valiquer Grecuccio a dit. Il faut encore en débattre.

La présidente signale que la commission doit savoir si les motionnaires conservent ou modifient les invites.

M. Juon répète qu'il faut en discuter ultérieurement.

M^{me} Valiquer Grecuccio est d'avis qu'il faut garder les fiches techniques de la Ville de Genève. Elle pense qu'il sera intéressant de savoir comment est traité un dossier (fondations, privés, logements sociaux, etc.). On devrait pouvoir consulter de tels dossiers.

M. Juon répète encore une fois qu'une réponse sera donnée par écrit.

Séance du 25 avril 2007

Discussion et vote

La présidente rappelle que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, le Service des bâtiments et les motionnaires ont été auditionnés. Il faut se prononcer sur la motion. Est-ce que les invites sont à conserver ou est-ce que les motionnaires souhaitent les modifier?

M. Juon, d'entente avec sa collègue, a constaté que les demandes ont été partiellement satisfaites. M. Juon persiste sur les ateliers. Il serait possible d'aller plus loin dans les investigations et d'engager des architectes qui, aujourd'hui, ne sont plus au chômage, mais qui ne retrouvent pas de travail. Il y en a qui ont été éjectés, par exemple les personnes plus âgées. Les motionnaires maintiennent l'idée de créer un petit atelier à moyen terme. M. Juon souligne qu'il est satisfait des travaux concernant cette motion. Il pensait qu'il fallait des sommes plus importantes pour rénover les bâtiments qui en ont besoin. Il a insisté auprès de M. Meylan et d'autres personnes pour que le nécessaire se fasse afin qu'on sache que le patrimoine est correctement entretenu. Le Conseil administratif devrait faire suivre l'information moyennant un effort à court terme.

La présidente souligne que, si l'on supprime la première et la dernière invite, on ne sait plus de quel travail il est question. Il faudrait donc le préciser.

La présidente souhaite que la commission se prononce.

Un représentant libéral n'a aucun problème avec cette motion et propose de la classer.

Pour un commissaire radical, la motion est également caduque. Il la refusera sans problème. Il n'est pas question qu'on engage encore du personnel et qu'on dégage encore de l'argent. Il rejettera donc la motion.

Un commissaire du Parti du travail constate un problème. Enlever la première et la deuxième invite n'a pas de sens.

Une représentante du groupe des Verts constate que l'on a répondu à la première invite. Elle aimerait que l'on reformule des invites, sinon elle ne voit pas le sens d'un vote.

Un commissaire socialiste trouve la deuxième invite délicate. Il faudrait que l'Alternative fasse quelque chose de plus complet et que l'on trouve une nouvelle formulation des tâches attendues de la part des personnes engagées dans le cadre d'un atelier.

La présidente demande à M. Juon s'il compte retirer la motion.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) trouve que c'est n'importe quoi. On a reçu des réponses, et l'on annule la motion. Elle recommande de maintenir la motion et de la modifier au besoin en séance plénière. C'est grâce à cette motion que l'on a eu des informations intéressantes de M. Meylan. Donc, il faut voter la motion et la renvoyer en séance plénière avec le rapport.

Un représentant du Parti démocrate-chrétien proposerait quelque chose d'assez proche du point de vue de sa collègue. Il est vrai qu'un important travail

Motion: état des lieux du patrimoine bâti

a été fait. Cependant, un problème se pose. Il faut supprimer les deuxième et troisième invites qui ne sont plus d'actualité.

Un commissaire socialiste confirme que des réponses ont été données concernant les première et troisième invites. Une autre formulation peut être trouvée pour la deuxième invite.

Un commissaire des Verts peut voter la motion. La commission y a répondu.

Un commissaire libéral précise qu'il est faux de dire que la motion a abouti au travail de M. Meylan. Ce travail a commencé avant l'entrée en fonction de M. Meylan et a déjà été présenté.

Une discussion vive s'engage autour des invites à enlever ou à maintenir.

Finalement, la présidente propose au vote d'enlever la deuxième invite.

Vote: la suppression de la deuxième invite est acceptée par 10 oui (2 S, 1 DC, 2 Ve, 1 T, 1 R, 2 L, 1 UDC) contre 3 non (1 S, 2 AdG/SI).

La suppression de la troisième invite est proposée au vote.

Vote: la suppression est acceptée à l'unanimité.

Vote de la première invite demandant «d'établir un état des lieux général en s'appuyant sur les méthodes usuelles, comme outil d'aide à la décision, permettant d'évaluer le coût des opérations et les mises en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur l'ensemble du bâti».

Vote: le maintien de cette invite est accepté à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un état des lieux général en s'appuyant sur les méthodes usuelles, comme outil d'aide à la décision, permettant d'évaluer le coût des opérations et les mises en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur l'ensemble du bâti.

M^{me} Vera Figurek, rapporteuse (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je m'exprime ici en qualité de rapporteuse. La motion M-520 demande au Conseil administratif d'établir un état des lieux du bâti et de fixer un objectif de réalisation, entre autres. Durant l'étude de cet objet, la commission des travaux a auditionné des représentants du départ-

tement des constructions et de l'aménagement, qui se nommait alors département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Lors de cette audition, ils ont présenté aux commissaires l'étude réalisée en réponse à la motion et ont distribué le document demandé. Cela figure aujourd'hui sur l'intraCM, comme je l'ai indiqué dans mon rapport.

Le cas de cette motion est donc un peu particulier, puisque nous avons déjà reçu des réponses à deux de ses invites avant le débat sur le rapport en séance plénière. L'un des motionnaires, qui siégeait à la commission des travaux, s'était dit satisfait de la réponse obtenue.

Mais, selon lui, la deuxième invite devait encore être prise en compte. Je la cite: «... de s'appuyer, pour ce même travail, sur un «atelier» de personnes sans emploi qui apprendraient en même temps à développer des compétences dans le champ de la rénovation, financé par l'Action chômage et coordonné avec les partenaires sociaux et expert(e)s formé(e)s en la matière». Je laisserai les motionnaires exprimer leur point de vue là-dessus tout à l'heure.

Néanmoins, la commission des travaux a bien dû constater que la motion M-520 était devenue obsolète. D'aucuns avaient même demandé, de manière informelle, s'il n'était pas plus judicieux de la retirer. Cependant, par souci de démocratie, un rapport a été rédigé et les motionnaires auront ainsi le loisir de s'exprimer ce soir sur leur texte.

En ce qui concerne le fond, un travail détaillé a été effectué par l'ex-département de l'aménagement, des constructions et de la voirie concernant les 419 bâtiments du patrimoine financier municipal. Pour ce faire, on a utilisé la méthode Stratus, qui sert à mettre en relief douze points par bâtiment. Un graphique permet de se rendre compte de l'état de chaque bâtiment et du degré d'urgence avec lequel il faut intervenir. Un seuil est fixé au-dessous duquel les immeubles ne présentent pas de problème particulier, si ce n'est un besoin d'entretien régulier. La Ville de Genève possède 4% de bâtiments en dessous de ce seuil.

Je note au passage que le Service des bâtiments dispose théoriquement de 25 millions de francs, mais que, idéalement, il lui faudrait 34 millions. Durant la présentation en commission des travaux, nous avons appris que chaque fiche consacrée à un bâtiment indique s'il doit être surélevé, s'il faut intervenir de manière lourde ou légère, et si l'entretien nécessaire est important ou pas. Le dossier municipal contient 38 fiches de bâtiments en mauvais état.

Dans l'ensemble, cette étude réalisée en fonction du plan financier d'investissement (PFI) présente des conclusions plutôt rassurantes par rapport aux inquiétudes de certains. Ce document est très important pour l'aide à la décision lors de votes de crédits en vue de l'entretien ou de la rénovation des immeubles locatifs propriété de la Ville.

Autre particularité dans l'étude de la motion M-520: les motionnaires ont été auditionnés après les responsables des services municipaux car, le travail ayant été fait, il a été jugé plus pertinent que les motionnaires en prennent connaissance afin d'amender éventuellement leur texte. Ceux que la commission a entendus, à savoir M^{me} Valiquier Grecuccio et M. Juon, étaient satisfaits des réponses apportées à la première et à la dernière invite. Quant à la deuxième, qui traitait de l'atelier de personnes sans emploi, ils estimaient à l'époque que ce point prêtait encore à discussion.

Finalement, la commission des travaux a amendé la motion M-520 en retirant la deuxième invite et en n'y laissant que les invites auxquelles il avait déjà été répondu. Elle vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à accepter la motion ainsi amendée. Je donnerai la position de mon groupe plus tard.

Premier débat

M. Jacques Baud (UDC). Je vais tâcher d'être court, mais tous ces discours me paraissent bien compliqués! C'est simple: la Ville possède environ 800 bâtiments, sur lesquels nous ne savons pas grand-chose. Il faut absolument en faire le relevé – c'est indispensable! – pour connaître leur état, savoir s'il y a des rénovations à réaliser et examiner l'entretien indispensable, si besoin est. Je le répète, il est bon de faire un bilan pour savoir où l'on en est.

Mais n'oublions pas qu'une partie non négligeable de ces bâtisses ont déjà été recensées par l'Atelier de recensement du domaine bâti au moyen de la méthode d'évaluation rapide MER, préconisée par la motion M-520. Par conséquent, il faudrait avant tout que nous obtenions les résultats des recensements déjà effectués, afin de ne pas nous engager dans des doublons inutiles et coûteux. Nous n'allons tout de même pas faire le travail deux fois! Mais il est vrai que certains recensements datent déjà d'il y a vingt ans... Ils pourront au moins servir de base, ce sera ça de moins à compléter. Il s'ensuit de ces considérations que, à condition d'utiliser ces relevés déjà effectués, nous accepterons la motion M-520 amendée par la commission des travaux.

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les socialistes voteront la motion M-520 amendée par la commission des travaux, même si sa nouvelle formulation ne correspond pas au texte déposé par notre groupe. Nous saluons le fait que le Service des bâtiments a effectué avec son propre personnel une étude d'évaluation sur l'état des bâtiments de la Ville basée sur la méthode Stratus. Nous disposons donc, aujourd'hui, d'une vue d'ensemble de l'état de nos bâtiments.

Néanmoins, le groupe socialiste aurait souhaité, comme le demande la motion, une étude chiffrée pour chaque bâtiment, afin de savoir quelles sommes nous devons consacrer ces prochaines années pour assurer l'entretien de tous. Evidemment, une telle étude implique de disposer du personnel nécessaire pour faire le travail, c'est pourquoi nous demandions la mise sur pied d'un atelier de chômeurs.

Pour conclure et pour faire simple, nous ne désespérons pas, puisqu'une ébauche de réponse a été donnée par le Service des bâtiments, qui a utilisé la méthode Stratus, mais nous sommes très préoccupés par le sort des bâtiments municipaux. Pour nous, l'entretien du patrimoine bâti est une priorité absolue, et nous reviendrons au printemps 2008 avec un nouveau projet de motion dans ce sens.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts votera la motion M-520 amendée par la commission des travaux. Il est effectif que nous disposons maintenant d'un instrument qui sera extrêmement utile: une photographie des bâtiments, une sorte de feuille de route pour la stratégie à adopter en matière de rénovation des bâtiments. Nous sommes satisfaits et quelque peu rassurés sur leur état général. En effet, la méthode Stratus avait été utilisée une première fois en 2004, mais elle avait donné des résultats infiniment moins rassurants: à l'époque, on parlait de 46 bâtiments sur 419 en mauvais ou en très mauvais état. Mais aujourd'hui, donc, nous sommes rassurés sur ce plan.

J'aimerais saisir l'occasion de ce débat pour poser plusieurs questions. Premièrement, quel est l'objectif des rénovations en Ville de Genève? De ce point de vue, tous les groupes politiques s'accordent à dire qu'il s'agit de disposer d'un parc immobilier répondant à certains besoins sans grever le futur. Or, nous constatons que la rénovation de certains bâtiments en très mauvais état implique un investissement de 40 à 50 millions de francs. En outre, lors des auditions des services de la Ville, on nous a dit qu'il était nécessaire de disposer de 12 à 15 millions de francs par année, sur quatre ans, pour pouvoir faire face à la remise à flot des bâtiments.

Compte tenu de ces éléments d'information, nous ne pouvons qu'inviter tous les groupes du Conseil municipal à voter chaque année un budget de fonctionnement correspondant à cette demande et à ces besoins, si nous voulons réellement disposer d'un parc immobilier convenable et adéquat sans grever inutilement le futur. Telle était donc la première question que je trouvais intéressante à poser, et sur laquelle je pense que nous devrions débattre plus longuement.

Je passe à ma deuxième question: quelles sont les ressources utilisables? Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises des 100 millions de francs annuels dont dispose la Ville. C'est avec beaucoup de scepticisme que nous avons appris

que ce montant avait d'abord été abaissé à 90 millions de francs, puis rehaussé à 95 millions de francs cette année, compte tenu des bonis. Cela nous inquiète un peu, car on ne peut pas à la fois prétendre faire face aux besoins et aux demandes concernant le parc immobilier municipal et répondre de manière chiche quand une demande d'investissement nous est soumise – je pense surtout à l'entretien général des immeubles.

Ma troisième question est la suivante: quelles sont les ressources humaines mises à disposition? Nous avons également entendu dire que, parfois, la Ville ne pouvait pas assumer un certain nombre de travaux demandés, faute de personnel. Là, il y a un problème. Je crois pourtant savoir que les services municipaux sont actuellement débordés de demandes, et que cela implique des procédures relativement longues. Ce n'est pas toujours simple! Je pense que nous devons garder cette donnée à l'esprit, au lieu de nous étonner que le travail ne soit pas fait dans les délais; tout simplement, le personnel ne peut plus suivre et répondre à toutes les demandes.

Un autre aspect déjà soulevé que je trouve intéressant, c'est celui de la planification des travaux. Il est évident qu'il est beaucoup plus difficile de planifier des travaux dans un parc immobilier habité, puisqu'il faut alors déplacer les locataires, ce qui entraîne un certain nombre de difficultés.

Toutes ces questions m'amènent à celle qui, pour le groupe des Verts, est la plus importante: la Ville de Genève doit-elle assumer ces rénovations? Il est évident que cela représente des sommes extrêmement importantes pendant un certain nombre d'années. Or des propositions nous ont été faites concernant certains immeubles jugés stratégiques dont quelques-uns sont, je crois, dans un tel état de dégradation qu'il vaudrait peut-être mieux les vendre. Mais pourquoi pas? Nous devrions peut-être discuter de ce point de manière politique à l'occasion d'une réunion de la commission des travaux. Mais surtout, je le répète, il nous faut nous demander si c'est à la Ville de rénover ces immeubles.

Je reviens sur une idée qui est peut-être un peu notre obsession, mais qui a quand même sa raison d'être – ce qui risque d'ailleurs d'être de plus en plus le cas. Si nous disons que la Ville peut assumer tous les frais de rénovation de ses immeubles, il faut lui en donner les moyens, ce qui revient à grever d'autant les générations futures. Or il existe une autre possibilité, qui consiste à remettre ces bâtiments à rénover à des coopératives ou à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. N'oublions pas que cette dernière dispose d'un fonds non seulement pour l'achat, mais également pour la rénovation d'immeubles!

Parmi les nombreux bénéficiaires d'une solution comme celle-là, il y a le fait que les coopératives peuvent ne disposer que de 5% de fonds propres avant d'entamer les rénovations, sans compter qu'il sera certainement possible d'obtenir des bonus cantonaux à la rénovation ou à la restauration. Un autre avantage, c'est

que la Ville, tout en restant propriétaire du sol et de l'immeuble, bénéficierait d'une rente annuelle. Enfin, on pourrait imaginer développer une vraie politique du logement, car ces coopératives seraient au bénéfice de contrats de prestations de la part de la Ville. Par conséquent, celle-ci pourrait fixer ses critères en matière de rénovation de logements.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions reprendre cette problématique-là. J'entendrai avec plaisir le magistrat Pagani se prononcer à ce sujet. Mais, de toute façon, le groupe des Verts insistera là-dessus de manière systématique. Or je crois savoir que M. Pagani a inclus dans son programme l'intention d'aller dans le sens des propositions des Verts... Nous serons donc heureux de l'entendre sur cet objet!

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames et Messieurs, je m'exprime à présent pour présenter la position d'A gauche toute! Les réponses à la motion M-520 ont déjà été données, aussi apparaît-il à mon groupe que ce texte est caduc. Néanmoins, nous accepterons la motion amendée par la commission des travaux. Cependant, nous partageons le point de vue de celles et de ceux qui pensent que les personnes sans emploi pourraient participer à des études et des chantiers de la Ville de Genève. C'est pourquoi je m'étais opposée en commission à la suppression de l'invite consistant à prendre en compte la possibilité de créer un atelier pour les personnes sans emploi.

Mais le groupe socialiste n'ayant pas proposé ce soir de remettre à l'ordre du jour cette deuxième invite, elle pourrait faire l'objet d'une nouvelle motion à laquelle nous souscrirons sans problème. Vous savez en effet toutes et tous combien le groupe A gauche toute! est sensible aux difficultés que rencontrent les personnes au chômage ou qui arrivent en fin de droits. Mais, pour le moment, nous nous rallierons à la majorité et accepterons donc la motion M-520 amendée par la commission des travaux.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M^{me} Contat Hickel a soulevé toute une série de problèmes politiques auxquels la motion ne répond pas. Je prendrai position d'abord sur cet objet-là, puis j'essaierai d'esquisser quelques pistes de réponse à ces questions qui ouvrent un vaste champ d'investigations.

Nous accepterons sans problème l'invite unique de la motion M-520 amendée par la commission des travaux, d'autant plus que j'ai cru comprendre que, à l'exception de M. Baud, tous les intervenants étaient parfaitement au fait de la situation dans laquelle nous nous trouvons en Ville de Genève. Nous avons mis en

Motion: état des lieux du patrimoine bâti

place une méthode d'évaluation de l'ensemble du patrimoine immobilier municipal, la méthode Stratus. Elle nous permettra, le cas échéant – comme c'est déjà le cas aujourd'hui – de croiser des informations, notamment en ce qui concerne les performances énergétiques, et de déterminer sur quels objets nous devons intervenir rapidement.

En effet, il faut non seulement rénover les immeubles eux-mêmes, mais aussi réadapter leurs performances énergétiques. Prenons l'exemple du grand parc immobilier qu'est Cité-Jonction: nous avons affaire à cet endroit à des bâtiments très importants, dont la rénovation et la remise à niveau des performances énergétiques coûteront un certain nombre de millions de francs, je le dis très clairement. Du point de vue énergétique comme de celui de l'entretien général, il nous faudra rattraper le manque d'entretien de ces quinze ou vingt dernières années, raison pour laquelle il est judicieux de s'attaquer d'abord à cet objet-là.

Monsieur Baud, je regrette que vous en soyez encore à la méthode MER! J'en ai moi aussi quelque expérience, et je sais qu'elle a l'avantage – il est tout de même important de le relever – de ne pas donner une simple évaluation que l'on pourrait qualifier de photographique, mais d'évaluer également le coût des travaux d'entretien nécessaires. Cela manque dans la méthode Stratus, mais nous nous attacherons à l'affiner afin que vous et nous ayons les moyens de voter les budgets de fonctionnement adéquats. Comme cela a déjà été relevé tout à l'heure, environ 15 millions de francs devront être dépensés chaque année pour faire ce rattrapage d'entretien, les budgets d'investissements restant nécessaires pour d'autres types d'objets.

Par conséquent, nous disons oui à la motion M-520 amendée, mais en y mettant le bémol suivant – j'ai d'ailleurs entendu certains membres du Conseil administratif s'interroger à ce sujet: il faut qu'il soit possible de créer en 2009 un certain nombre de postes de travail. Il est évident que nous manquons, à l'interne, de potentialités pour mettre en forme l'ensemble des éléments que je viens de préciser et que, le cas échéant, nous ferons appel à des chômeurs. Mais vous le savez comme moi, Mesdames et Messieurs: des expériences analogues ont déjà été menées par la Ville de Genève, elles ne durent qu'une année, voire deux ou trois ans, et nous avons malheureusement les plus grandes difficultés à réintégrer ensuite les travailleurs concernés provisoires à d'autres postes, ce qui crée des situations plus qu'embarrassantes. Je préfère donc me battre pour obtenir de vrais postes en vue de répondre à des besoins vitaux de l'administration, au lieu de mettre en place des structures éphémères qui ne durent que quelques années et n'apportent finalement pas grand-chose à la problématique de la pérennité de l'emploi.

Je suis désolé d'intervenir aussi longuement, mais je dois encore tenter de répondre aux questions posées par M^{me} Contat Hickel. Sur le fond, je suis

d'accord: nous devons explorer toutes les pistes qu'elle a évoquées. Cependant, je n'aimerais pas que la Ville de Genève se retrouve comme ces propriétaires qui, n'ayant pas entretenu leur parc immobilier comme le leur imposait la loi, spéculent sur leurs biens sans en assurer l'entretien. Et le jour où leur immeuble est vraiment en trop mauvais état, ils doivent le refourguer à quelqu'un d'autre qui procédera à toutes les rénovations nécessaires. Je ne veux pas que l'on puisse dire que notre municipalité se décharge sur des coopératives – ce qui n'est pas leur faire du bien! – de ses immeubles en mauvais état.

J'en ai vu certains qui sont vraiment dans une situation difficile, par exemple celui dont le Conseil municipal a voté la rénovation à la rue de la Terrassière. J'aurais eu de la peine à remettre ce bâtiment à une coopérative en disant: «Maintenant, allez-y, nous n'avons quant à nous pas fait notre boulot...» A mon avis, du point de vue déontologique, la Ville de Genève ne peut pas agir ainsi.

En revanche, je me réjouis de débattre des problématiques soulevées par M^{me} Contat Hickel à la commission des travaux, avec laquelle nous pourrions collaborer étroitement afin de déterminer les travaux à engager.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (une abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un état des lieux général en s'appuyant sur les méthodes usuelles, comme outil d'aide à la décision, permettant d'évaluer le coût des opérations et les mises en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur l'ensemble du bâti.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 2004, intitulée: «Pour le respect des limitations de vitesse en ville de Genève» (M-512)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de faire respecter la loi sur la circulation routière (LCR) en ville de Genève et en particulier les limitations de vitesse.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Soucieux de la qualité de vie des habitants et de la sécurité des usagers de l'espace public, le Conseil administratif mène depuis plusieurs années une politique coordonnée de réduction des nuisances du trafic motorisé en ville.

Dans son domaine de compétences, et notamment depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la signalisation routière en 2002, la municipalité réalise, chaque fois que cela est possible, des mesures de modération du trafic, à l'instar des zones 30 km/h et des zones de rencontre.

Ces aménagements modérateurs doivent cependant permettre la progression de véhicules lourds tels les camions du Service d'incendie et de secours ou les bus des Transports publics genevois, et ne peuvent ainsi à eux seuls empêcher les excès de vitesse.

D'autre part, certaines mesures de modération souhaitées par la Ville de Genève rencontrent beaucoup de difficultés à être avalisées par le Canton, notamment lorsqu'il s'agit des voies classées en réseau primaire et secondaire dans la hiérarchie du réseau routier.

Il apparaît donc malheureusement indispensable de disposer de moyens de contrôle permettant de sanctionner les excès de vitesse sur le domaine public.

Dans la situation actuelle, l'Etat détient seul la compétence d'agir en matière de répression de ce type d'infractions. Le Conseil administratif s'est adressé à plusieurs reprises aux autorités cantonales compétentes pour demander le développement des contrôles par radar en ville, tant sur les pénétrantes au centre-ville que dans les quartiers.

Le Département des institutions rapporte que «en ville de Genève, en sus des contrôles opérés par radar mobile, cinq cabines de contrôle de vitesse, cinq cabi-

¹ «Mémorial 162^e année»: Rapport, 2949. Motion acceptée, 2958.

nes de contrôle de feux/vitesse et 41 cabines de contrôle de feux concourent au respect des limitations de vitesse. Les contrôles de vitesse, qui sont essentiels à la sécurité routière, continueront d'être opérés et développés, la police disposant des moyens fixes et mobiles nécessaires à cet effet». Les opérations de contrôle de vitesse ont effectivement augmenté, leur nombre sur le territoire de la Ville de Genève est ainsi passé de 93 en 2005 à 262 en 2006.

La municipalité a également souhaité développer une campagne de sensibilisation à l'intention des automobilistes et a acquis, à cette fin, un appareil d'affichage de la vitesse des véhicules, appelé «Visispeed»; cet appareil, mobile et léger, est installé, depuis le début 2007, dans les différents quartiers de la ville dans lesquels des zones 30 km/h ont été instaurées.

En ce qui concerne une possible extension des compétences des agents municipaux dans le domaine du contrôle de vitesse, la question est actuellement à l'examen de la commission des sports et de la sécurité, par le biais des motions M-549 et M-624, renvoyées en commission le 8 novembre 2006.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Nous avons déjà abordé la problématique des limitations de vitesse en ville lors du débat sur les nouvelles compétences des agents de sécurité municipaux (ASM). Or les informations que l'on nous avait données à ce moment-là sont contradictoires par rapport à celles que nous lisons dans la réponse du Conseil administratif à la motion M-512.

En effet, la police cantonale nous avait dit que la Ville procédait très peu à ce genre de contrôle sur son territoire, en tout cas beaucoup moins que d'autres communes du canton, qui s'en acquittaient régulièrement. Or la présente réponse du Conseil administratif nous informe que c'est le Canton qui répond fort peu aux demandes de la Ville! La situation a-t-elle changé? Si oui, en quoi? Ou la Ville et l'Etat jouent-ils au chat et à la souris? Le Conseil municipal, en votant la motion M-512, demandait d'augmenter les contrôles des limitations de vitesse en ville, et je voudrais savoir si ce sera fait, les dires de la police cantonale en commission étant plutôt favorables à cet égard.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'interviens également au nom de mon collègue Pagani, ce qui lui permettra de reprendre son souffle après ses nombreuses interventions de ce soir. Très concrètement, la réponse est oui: dans le cadre des discussions maintenant très régulières que nous avons – notamment

celui qui vous parle – avec le Canton, un rapport plus constructif s’est établi avec la gendarmerie pour répartir les forces et déployer davantage de moyens, mais cela de manière intelligente. Il s’agit de faire en sorte que les ASM et la gendarmerie pratiquent un certain nombre de contrôles, dans le respect de la légalité. De ce point de vue là, Mesdames et Messieurs, vous savez que les ASM n’ont pas l’étendue des compétences des gendarmes.

Cependant, un effort doit être fait en particulier aux abords des écoles, à l’heure où les enfants sortent. Je crois l’avoir déjà dit dans cette enceinte. Mais cet effort, même prioritaire, est limité par les effectifs dont nous disposons. Nous agissons donc en fonction des mesures d’aménagement qui seront ou sont déjà prises dans un certain nombre de quartiers – cela me permet d’en venir à l’action du département de Rémy Pagani – afin d’appliquer de nouvelles mesures de ralentissement du trafic. Les ASM doivent être présents pour faire leur travail de prévention en favorisant la prise en compte de ces nouvelles mesures dans les quartiers concernés.

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 juin 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier et M^{me} Nathalie Fontanet, acceptée par le Conseil municipal le 25 juin 2007, intitulée: «Sécurité au parc Voltaire, c’est la faute aux Volontaires?» (M-686)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’indiquer clairement dans le parc les interdictions usuelles;
- de préciser les consignes données aux ASM pour faire respecter le calme et la sécurité dans le quartier;
- de prendre les mesures nécessaires pour coordonner davantage les actions des ASM avec celles de la gendarmerie.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il ressort de la motion que, depuis deux ans, la sécurité aux alentours du collège Voltaire ne serait plus garantie. Ainsi, des enfants en bas âge seraient menacés régulièrement par des bandes de jeunes.

¹ Développée, 381.

Par ailleurs, les trafiquants de drogue expulsés de la place des Volontaires auraient élu domicile au Clos Voltaire.

Ces problèmes sont connus depuis longtemps et ont notamment été évoqués lors d'une rencontre intervenue sur place le 1^{er} février 2007 entre une patrouille d'agents de sécurité municipaux (ASM), la directrice et le doyen du collège Voltaire.

Par ailleurs, des doléances sont régulièrement adressées au service par les habitants du quartier, concernant les problèmes liés au bruit, à l'insalubrité, au vagabondage et au trafic de stupéfiants.

Les problèmes régulièrement évoqués, d'ailleurs confirmés par les constats des ASM effectués ces dernières semaines, sont les suivants:

- trafic et consommation de stupéfiants, notamment aux abords des accès au parking souterrain et dans le parc jouxtant le collège;
- vagabondage;
- consommation d'alcool;
- déchets encombrants abandonnés dans le parc;
- salissures de chiens dans le préau et le parc;
- nuisances sonores (notamment après minuit).

Il ressort de cette liste que la plupart de ces infractions ne relèvent pas de la compétence des ASM. Par ailleurs, une grande partie du périmètre concerné se trouve sur domaine privé ou propriété du Canton, auquel les ASM ne peuvent accéder.

Sur une parcelle privée, les ASM ne peuvent intervenir que sur requête expresse du propriétaire, dénonçant une infraction, ou en cas de force majeure.

Enfin, la police cantonale, qui infiltre les milieux de la drogue, a expressément demandé que les ASM cessent leurs rondes dans le périmètre concerné à la tombée de la nuit.

Tout en tenant compte des diverses contraintes légales et pratiques décrites ci-dessus, les ASM ne restent toutefois pas inactifs, loin de là. En effet, en dehors des plages horaires susmentionnées, ils effectuent très régulièrement des patrouilles de jour dans le secteur en question. Cette action a été renforcée à la suite de l'adoption de la motion par une augmentation de la fréquence de ces patrouilles, mesure destinée à perdurer.

Les ASM informent régulièrement la gendarmerie des infractions constatées. Des contacts réguliers ont lieu dans ce but, notamment avec la Task Force Drogue (unité antidrogue) de la police.

Motion: sécurité au parc Voltaire

Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'ilotage, des contacts fréquents ont également lieu avec les habitants, commerçants, enseignants et parents d'élèves du quartier.

Enfin, il faut souligner que, lors de leurs interventions, des rapports sont établis par les ASM et remis à la direction du service. Ces informations sont également transmises à la gendarmerie lorsque cela est nécessaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

M. Alexis Barbey (L). Je ne peux pas cacher une certaine déception à la lecture de cette réponse qui, à mon sens, n'est qu'une manière pour le Conseil administratif de se défaire d'un vrai problème. Je rappelle que nous avons déposé la motion M-686 pour répondre à des préoccupations extrêmement fortes de la population qui habite aux abords du parc Voltaire. On nous faisait état d'une situation relativement inquiétante, de trafic de drogue, de bandes traînant dans le parc et empêchant – parfois rien qu'en les inquiétant – les jeunes enfants d'y passer à partir d'une certaine heure.

Or la réponse qui nous est donnée ici revient grosso modo à nous dire qu'il s'agit d'une situation de fait, que les cas graves sont nombreux en ville de Genève et que, par conséquent, on ne peut pas faire grand-chose car tout le possible est déjà fait. Je trouve cela un peu rapide, et je regrette que le Conseil administratif s'en contente. Pour ma part, je me réserve le droit de revenir devant le Conseil municipal avec une motion plus précise et plus contraignante, susceptible de mieux répondre aux besoins et aux demandes de la population.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Quand on vous fournit des réponses, il faudrait peut-être quand même les lire, Monsieur Barbey! Je vous invite à relire le premier paragraphe de la page 2, où nous disons très clairement, je cite: «Il ressort de cette liste que la plupart de ces infractions ne relèvent pas de la compétence des ASM.» Parfois, j'aimerais bien pouvoir intervenir, et les ASM aussi! Naturellement, ils sont souvent interpellés par nos concitoyennes et nos concitoyens et on leur demande dans la rue à quoi ils servent. Mais ils n'ont pas la compétence d'agir contre les dealers, notamment pour des raisons d'horaires de travail et de formation.

Croyez-moi, le travail est fait aussi bien que nous le pouvons. La motion M-686, dont nous avons débattu sauf erreur au mois de juin dernier, évoquait des possibilités d'action supplémentaires dans le quartier du parc Voltaire, mais elles

n'en demeurent pas moins limitées. Je vous invite également à relire le troisième paragraphe de la page 2, Monsieur Barbey: «Enfin, la police cantonale, qui infiltre les milieux de la drogue, a expressément demandé que les ASM cessent leurs rondes dans le périmètre concerné à la tombée de la nuit.» Je rappelle ici que les ASM sont en quelque sorte des auxiliaires, par rapport à la police; ils agissent en tant que forces subsidiaires.

Je peux admettre que la situation n'est pas satisfaisante, à certains égards et à certains moments, c'est vrai. Mais j'aimerais quand même saluer ici le travail de la police cantonale, qu'elle effectue de manière accrue dans ce secteur. J'espère que vous pouvez confirmer, Monsieur Barbey, qu'un effort particulier a été fait, notamment cet été, et que la situation s'améliore. Peut-être n'est-elle pas tout à fait satisfaisante, mais elle est quand même meilleure.

En outre, nous ne disons nulle part, dans cette réponse à la motion M-686, que la Ville fait déjà tout ce qu'elle peut et que faire plus est impossible. Je suis navré de vous contredire, Monsieur Barbey, mais un effort supplémentaire a été consenti à la suite de votre intervention du mois de juin. Toutefois, je répète une fois de plus que ce n'est réalisable que dans les limites des compétences qui nous sont attribuées. Alors, ne dites pas maintenant, à la faveur de cette réponse, qu'il faut revenir avec d'autres motions! Sachez une bonne fois quelles sont les compétences des ASM et quelle en est l'étendue! Nous essayons dans nos réponses de vous expliquer le plus concrètement possible, à travers un catalogue, ce qui est fait et ce qui ne peut pas être fait – eh bien, il vous faut prendre acte de la réalité!

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 avril 2006 de M. François Sottas, intitulée: «Accès Longemalle sur les Rues-Basses» (QE-223)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Depuis plus de trois ans, les transports publics n'utilisent plus l'arrêt «Longemalle». De ce fait, plus aucune ligne n'arrive de la place Longemalle en direction de Rive.

¹ «Mémorial 163^e année»: Annonce, 6318.

La réouverture de l'accès date de 1993 pour permettre une desserte de la fin des Rues-Basses par la ligne 8.

A plusieurs reprises, sous forme de questions et de motions, le Conseil municipal s'est prononcé pour la fermeture de cet accès; sans résultat concret!

Les autorités ne devraient-elles pas intervenir avant un accident grave?

Ne serait-il pas possible de fermer cet accès de manière provisoire, les jours de grande affluence (mercredi et samedi), cela dans les plus brefs délais?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En ce qui concerne une fermeture épisodique et provisoire de la circulation automobile sur l'axe place de Longemalle/rue de la Fontaine, suggérée par la présente question, la Ville de Genève s'est adressée, pour raison de compétence, à l'Office cantonal de la mobilité, qui a répondu défavorablement à cette éventualité selon les arguments suivants: «Une telle mesure entraînerait un report de trafic sur la rue du Vieux-Collège. En outre, les accès possibles à la rue de la Rôtisserie sont déjà limités. De plus, cet espace est réglementé en zone de rencontre, la circulation des usagers étant définie selon l'article 22b de l'ordonnance sur la signalisation routière. De ce fait, cette situation restreint fortement l'impact de la circulation automobile. D'autre part, il ressort que bon nombre de personnes seraient pénalisées par une telle mesure, en rappelant que les schémas de circulation et de stationnement du secteur ont été adoptés après discussions avec les commerçants, particulièrement sensibles à cet endroit.»

Cependant, les services municipaux mènent depuis 2003 un réexamen global du secteur Molard/Longemalle/Rôtisserie. Un projet de réaménagement d'ensemble de la place Longemalle et de la rue Neuve-du-Molard a ainsi vu le jour et a été soumis à la concertation avec les riverains, qui l'ont approuvé.

Ce plan d'aménagement prévoit, sur la partie aval de la place Longemalle, entre les rues du Rhône et Neuve-du-Molard, le maintien de la circulation sous le régime de la zone de rencontre; ce maintien du trafic individuel est pour le moment nécessaire afin de ne pas entraver le tourner-à-gauche des transports publics dans la rue du Rhône. Quant à la partie amont de la place Longemalle, entre les rues Neuve-du-Molard et de la Croix-d'Or, elle sera entièrement réaménagée en esplanade piétonnière; un accès aux seuls ayants droit ainsi qu'aux livraisons et taxis sera autorisé et régulé par des bornes rétractables.

Pour ces travaux d'aménagement, la requête en autorisation de construire a été publiée le 22 janvier 2007. Le Conseil administratif déposera au Conseil

2396

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2007 (soir)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

municipal une proposition de crédit conformément à la planification prévue dans le plan financier d'investissement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 2326 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 2326 |
| 3. Motion du 6 novembre 2007 de M ^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Laetitia Guinand, MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Enfants mendiants: réagissons à l'inacceptable» (M-723) | 2326 |
| 4. Motion du 6 novembre 2007 de M ^{mes} Vera Figurek, Florence Kraft-Babel, Laetitia Guinand, Salika Wenger, Anne Carron-Cescato, Véronique Paris, Maria Pérez, MM. Thierry Piguet, Jacques Hämmerli et Jean-Charles Lathion: «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain» (M-724) | 2329 |
| 5.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois-de-la-Bâtie» (P-196 A) | 2344 |
| 5.b) Motion du 6 novembre 2007 de MM. Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Jacques Hämmerli, M ^{mes} Charlotte Meierhofer, Anne Carron-Cescato, Patricia Richard et Sylvia Machado: «Pour un contrôle technique régulier des différents ouvrages d'art placés sous la responsabilité de la Ville de Genève» (M-726) | 2349 |
| 6. Motion du 9 octobre 2007 de M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Frédérique Perler-Isaaz et M. Christian Zaugg: «Pour appliquer les principes des conventions collectives de travail de la construction avant leur dénonciation!» (M-715) | 2355 |
| 7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 septembre 2006 en vue de la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 82 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise rue Rothschild 30, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 84 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, située 3, rue Butini, propriété de M. Antoine Hubert (PR-503 A) | 2366 |

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. Roman Juon, Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Greccuccio, renvoyée en commission le 17 mai 2005, intitulée: «Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti» (M-520 A) 2369
9. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 2004, intitulée: «Pour le respect des limitations de vitesse en ville de Genève» (M-512) 2389
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 juin 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier et M^{me} Nathalie Fontanet, acceptée par le Conseil municipal le 25 juin 2007, intitulée: «Sécurité au parc Voltaire, c'est la faute aux Volontaires?» (M-686) 2391
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 avril 2006 de M. François Sottas, intitulée: «Accès Longemalle sur les Rues-Basses» (QE-223) 2394
12. Propositions des conseillers municipaux 2396
13. Interpellations 2396
14. Questions écrites 2396

La mémorialiste:
Marguerite Conus